Nations Unies S/PV.6636



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6636e séance

Lundi 24 octobre 2011, à 10 h 15

New York

Présidente :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud	M. Gumbi
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Ahamed
	Liban	M. Salam
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-56035 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, de Cuba, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de l'Équateur, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Koweït, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, du Nicaragua, de la Norvège, de l'Ouganda, du Pakistan, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, du Soudan, de Sri Lanka, de la Tunisie, de la Turquie et du Viet Nam à participer à la présente séance.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 20 octobre 2011, qui sera publiée sous la cote S/2011/653 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le lundi 24 octobre 2011 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Abdou Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Le 18 octobre, Israël et le Hamas ont mis en œuvre la première phase d'un accord d'échange de prisonniers. Le sergent israélien, Gilad Shalit, détenu à Gaza depuis le 25 juin 2006 sans accès international, a été libéré par le Hamas. Quatre cent soixante-dix-sept prisonniers palestiniens – dont la plupart avaient été emprisonnés pour participation à des attaques contre des Israéliens – ont été libérés, et renvoyés en majorité à Gaza, mais aussi en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ou transférés dans le Golan syrien occupé et dans des localités en Israël même. Quarante-deux prisonniers ont été libérés et envoyés en Turquie, au Qatar, en Syrie et en Jordanie. Au total, 205 prisonniers ont été transférés, conformément à l'accord sur l'échange de prisonniers, vers des localités autres que leur lieu de résidence avant leur mise en détention.

Dans des déclarations publiques après l'échange des prisonniers, les responsables du Hamas ont malheureusement fait l'éloge de la résistance violente et certains des prisonniers libérés ont fait des déclarations regrettables glorifiant les actes de violence. Le Premier Ministre Netanyahou a annoncé qu'Israël continuerait à lutter contre le terrorisme.

Il reste environ 5 000 Palestiniens dans les prisons israéliennes. Cinq cent cinquante d'entre eux doivent être libérés dans les deux mois à venir, dans le cadre de la deuxième phase de l'accord sur l'échange de prisonniers. Les prisonniers palestiniens détenus dans les prisons israéliennes ont suspendu une grève de la faim la veille de l'échange de prisonniers, après l'annonce par les autorités israéliennes de leur décision de mettre fin à la pratique de l'isolement cellulaire. Nous continuons de suivre de près la question des prisonniers dans ses dimensions politique, sécurité et droits de l'homme.

Le Secrétaire général, qui n'a cessé d'appeler à la fin du maintien inacceptable de Gilad Shalit en captivité et à la libération des prisonniers palestiniens, s'est félicité de ces libérations qui constituent une

grande avancée sur le plan humanitaire. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a activement encouragé les voies de communication durant toute cette période. Nous renouvelons les remerciements du Secrétaire général à l'Égypte pour son rôle dans ces libérations ainsi qu'à l'Allemagne pour les efforts qu'elle a déployés.

Nous avons constaté que la volonté politique peut permettre de régler une question humanitaire et, en l'occurrence, d'accepter de prendre des décisions difficiles. Nous appelons les parties à faire preuve de la même détermination pour ce qui est de la question la plus importante : la recherche d'une paix durable. Les parties doivent relever ce défi.

La déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011 propose aux parties un cadre pour aller de l'avant. Nous accueillons favorablement la tenue de deux réunions distinctes, prévues le 26 octobre, qui rassembleront les négociateurs de chaque partie et les envoyés du Quatuor ainsi que son représentant en vue de s'entendre sur les modalités de la poursuite des négociations. Le Coordonnateur spécial, M. Serry, participera à ces réunions, en préparation desquelles il est en contact étroit avec les parties. Nous rappelons aux parties que le Quatuor a réaffirmé les fondements juridiques internationaux des pourparlers de paix et a exhorté les parties à surmonter les obstacles et à reprendre les négociations sans condition préalable. Le Quatuor a également demandé que des propositions soient présentées dans un délai de trois mois sur les questions liées aux frontières et à la sécurité, en vue d'accomplir des progrès significatifs dans les six mois qui suivront et de parvenir à un accord à la fin de 2012, au plus tard. Le Quatuor a insisté sur le fait que les parties devaient s'abstenir de tout acte de provocation et a rappelé leurs obligations au titre de la Feuille de route.

À cet égard, nous avons fait part de notre vive inquiétude face aux activités de peuplement menées par Israël. Faite le jour même de la dernière séance du Conseil tenue à ce sujet, l'annonce israélienne d'autoriser la construction de 1 100 logements à Jérusalem-Est a été suivie, le 10 octobre, par la construction de 11 nouveaux logements dans le quartier de Pisgat Zeev à Jérusalem-Est. Le 11 octobre, les autorités israéliennes ont donné un coup d'accélérateur aux plans prévoyant la construction de près de 2 600 logements dans la colonie de Givat Hamatos à Jérusalem-Est, ce qui reviendra à créer une nouvelle colonie dans une zone cruciale pour la viabilité de la solution des deux États.

Les autorités israéliennes ne prennent pas non plus de mesures concrètes pour empêcher la construction d'avant-postes illégaux sur des terres palestiniennes appartenant à des particuliers. Le 14 octobre, le Secrétaire général a clairement indiqué que cela était inacceptable et contraire à l'appel du Quatuor et aux engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route. Je rappelle au Conseil que les activités de peuplement sont illégales au regard du droit international et doivent cesser. La communauté internationale ne reconnaîtra aucune action unilatérale menée sur le terrain.

Dans le même temps, des restrictions continuent d'être imposées à l'attribution des terres et à la planification des constructions palestiniennes dans la zone C et à Jérusalem-Est. Les démolitions effectuées dans la zone C par les Forces de défense israéliennes ont entraîné, durant la période à l'examen, le déplacement de 145 personnes, dont 81 enfants. Nous demeurons préoccupés par le fait que près de 2 300 Bédouins devraient être déplacés aux environs de ce que l'on appelle le « corridor E-1 », qui relie Jérusalem-Est aux implantations en Cisjordanie.

La demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies est actuellement examinée par le Conseil de sécurité, et relève de l'autorité des États Membres. La demande d'admission de la Palestine à l'UNESCO est également examinée avant d'être mise aux voix à la Conférence générale. Une réponse favorable pourrait avoir des répercussions sur l'Organisation, en raison de ses implications juridiques et politiques sur le financement fourni par certains États Membres. Le Secrétaire général est de plus en plus inquiet de l'impact qu'une telle mesure aurait sur l'ensemble du système des Nations Unies et demande à tous les acteurs concernés d'agir avec prudence. Indépendamment de ces faits nouveaux, la solution négociée des deux États, à laquelle les deux dirigeants sont attachés, doit rester la priorité absolue.

En Cisjordanie, la demande d'admission à l'ONU et la libération des prisonniers ont donné lieu à de grandes manifestations publiques, avec de rares actes de violence. Les manifestations dénonçant le mur de séparation, qui ne respecte pas la Ligne verte et contrevient à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, se sont également en grande partie déroulées dans le calme. Il est indispensable que

les parties continuent de coordonner leurs activités afin de maintenir la sécurité.

Néanmoins, des tensions et des incidents violents sont toujours observés. Des agressions commises par des colons contre des Palestiniens ont entraîné la mort d'une personne et en ont blessé 19 autres, dont cinq enfants palestiniens. La violence des colons a particulièrement visé les Palestiniens occupés à la récolte dans leurs oliveraies et entraîné la destruction de quelque 664 arbres. Les colons ont également attaqué un véhicule de patrouille des Forces de défense israéliennes le 5 octobre, blessant légèrement un soldat israélien. J'exhorte les autorités israéliennes à prendre des mesures résolues face aux actes de violence commis par des citoyens israéliens. Je constate également que, le 3 octobre en Israël, une mosquée a été incendiée dans le village de Tuba Zangaria, en Haute Galilée, ce qui a entraîné des troubles, des actes de vandalisme et l'arrestation de plusieurs habitants du village ainsi que des actes de profanation commis par la suite contre des lieux saints musulmans, chrétiens et juifs et des biens dans plusieurs villes israéliennes.

Les attaques commises par des Palestiniens contre des Israéliens en Cisjordanie ont blessé deux personnes, dont un enfant poignardé à l'arme blanche le 22 octobre, et ont causé des dégâts matériels considérables, la plupart dus à des jets de pierres et de cocktails Molotov contre des véhicules israéliens. Le 6 octobre, des centaines de pèlerins israéliens qui se rendaient dans la ville palestinienne de Naplouse escortés par les Forces de défense israéliennes ont découvert des croix gammées peintes sur les murs extérieurs du tombeau de Joseph. Le même jour, les autorités israéliennes ont arrêté cinq Palestiniens qui avaient jeté des pierres, le 23 septembre, sur un véhicule circulant en Cisjordanie, tuant le conducteur du véhicule, un Israélien, et son jeune fils.

S'agissant de Gaza, malgré le calme relatif mais fragile qui a régné durant la période à l'examen, six roquettes et 13 obus de mortier ont été tirés à l'aveuglette par des militants palestiniens en direction d'Israël. Par ailleurs, deux incursions des Forces de défense israéliennes et cinq frappes aériennes ont blessé trois militants et deux civils palestiniens. Nous demandons aux militants palestiniens d'arrêter les tirs de roquette en direction d'Israël, aux Israéliens de faire preuve de la plus grande retenue et à toutes les parties de respecter le droit international humanitaire.

Tout comme le Secrétaire général, j'espère que l'échange de prisonniers sera suivi de mesures plus ambitieuses pour mettre fin au bouclage de Gaza. Ces mesures doivent être prises dans le cadre de la mise en œuvre intégrale des résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et en coordination étroite avec l'Autorité palestinienne.

Malgré la croissance économique et la baisse du chômage enregistrées récemment à Gaza, la viabilité de ces progrès est incertaine. Une grande partie de la population continue de souffrir de l'insécurité alimentaire et de dépendre de l'aide humanitaire. Même si des organismes sont en train d'exécuter les projets qui ont été approuvés, les restrictions qui restent imposées limitent la capacité de l'ONU d'appuyer le redressement économique et la reconstruction de Gaza. Un vide inquiétant dans les domaines humanitaire et du développement est en train d'être comblé par d'autres acteurs, grâce au commerce qui transite par les tunnels illicites en grande partie contrôlé par les autorités de facto.

Cette situation risque véritablement de réduire les chances de voir naître un État palestinien viable en Cisjordanie et à Gaza, et aggrave les divisions entre Palestiniens. Nous exhortons une nouvelle fois Israël à prendre des mesures de plus grande portée pour assouplir le bouclage des territoires et faciliter l'acheminement des matériaux de construction à Gaza, les exportations et la liberté de circulation des personnes dans les deux sens, en tenant dûment compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité. Nous appelons également de nouveau à ce qu'il soit mis fin à la contrebande d'armes.

Malgré les contacts établis entre les factions, aucun autre progrès concret n'a été accompli dans la mise en œuvre de l'accord de réconciliation conclu en mai. Nous continuons d'appuyer une réconciliation palestinienne dans le cadre des principes énoncés par le Quatuor, des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe.

En ce qui concerne le Liban, je suis heureux de signaler au Conseil que la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est dans l'ensemble restée calme et stable. La FINUL n'a observé aucun incident grave ni violation majeure, à l'exception de la poursuite des survols quasi quotidiens de l'espace aérien libanais par les Israéliens. Je n'entrerai pas dans les détails sur ce

point car le Conseil de sécurité entendra des exposés plus complets sur la situation au Liban dans les prochaines semaines.

Le Liban continue bien entendu de subir les répercussions de la situation actuelle en Syrie, un pays frontalier. À plusieurs reprises durant le mois d'octobre, l'armée syrienne a ouvert le feu à travers la frontière, mené des incursions au Liban et fait des descentes dans des habitations pour capturer des ressortissants et des déserteurs syriens en fuite. Le 6 octobre, des soldats syriens ont tué un ressortissant syrien sur le sol libanais. L'ONU continue de travailler en coordination étroite avec le Gouvernement libanais pour apporter une aide aux Syriens réfugiés au Liban pour fuir la violence, et fournir une assistance sur les questions relatives à leur protection et à la définition de leur statut.

Ces événements sont la manifestation de la crise politique et des droits de l'homme qui se poursuit en Syrie et a conduit à la mort de plus de 3 000 personnes depuis mars. Malheureusement, tout semble indiquer que le bras de fer entre le régime en place et l'opposition va perdurer, avec toutes les conséquences négatives que cela implique pour la Syrie et la région. C'est pour l'ONU une source de grande préoccupation. Le Secrétaire général continue d'appeler le Gouvernement syrien à prendre d'urgence des mesures pour faire cesser les assassinats. Il continue également d'insister sur le fait qu'il est nécessaire que la communauté internationale agisse de manière cohérente pour empêcher de nouvelles effusions de sang. À cet égard, nous notons que la Ligue des États arabes s'est réunie le 16 octobre pour débattre de la situation en Syrie. La Ligue arabe a appelé au dialogue et mis en place une commission de suivi. Une délégation ministérielle se rendra en outre à Damas le 26 octobre.

Pour revenir à la paix israélo-palestinienne, je voudrais conclure en soulignant notre vive préoccupation face à l'impasse entre les parties, et ses implications potentielles pour l'avenir. Il est impératif et urgent de faire preuve de leadership et de soutenir les dirigeants palestiniens modérés. Les parties doivent s'abstenir de toute provocation et se tenir prêtes à présenter des propositions sérieuses sur les frontières et la sécurité afin d'étayer les négociations. C'est dans cet esprit que nous les exhortons à aborder leurs réunions avec les envoyés du Quatuor cette semaine. À défaut, l'impasse ne fera qu'empirer, entraînant avec elle la confrontation et la méfiance. La communauté internationale doit se tenir prête à jouer un rôle actif pour aider à guider la situation vers un accord qui règle toutes les questions relatives au statut final, mette un terme à l'occupation commencée en 1967, mette fin au conflit et aboutisse à la création d'un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte avec Israël dans des frontières sûres et reconnues.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé. Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : La Palestine félicite le Nigéria pour la compétence dont il a fait preuve à la tête des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous remercions également le Liban pour sa présidence efficace en septembre, et notamment pour sa gestion responsable de la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies, que le Secrétaire général a transmise au Conseil le 23 septembre (voir S/2011/592).

Je renouvelle également nos remerciements au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. B. Lynn Pascoe, pour son exposé et pour tous les efforts consentis par le Département des affaires politiques, y compris le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, au nom du Secrétaire général.

La Palestine tient à transmettre ses condoléances au peuple et au Gouvernement turcs pour les pertes provoquées par le tremblement de terre qui vient de frapper le pays. Nous voulons également exprimer nos condoléances au peuple et au Gouvernement saoudiens suite au décès du Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Le présent débat intervient à un moment historique, alors que le Conseil de sécurité examine la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies (S/2011/592). Ce moment aurait dû avoir lieu il y a bien longtemps dans l'histoire tragique du peuple palestinien et de ce conflit prolongé. Et ce moment requiert des membres du Conseil qu'ils fassent preuve de la plus grande responsabilité et s'acquittent de leurs devoirs au titre de la Charte et de leurs obligations juridiques au regard de la question palestinienne, en conformité avec les résolutions de l'ONU pertinentes.

Nous estimons qu'il n'est pas exagéré de dire que le peuple palestinien, les peuples de la région et littéralement toute la communauté internationale se

sont associés à l'appel lancé désormais au Conseil pour qu'il rende justice à la Palestine et tienne pleinement son rôle dans l'avènement d'une solution juste, globale et durable qui concrétisera enfin la paix et la sécurité entre la Palestine et Israël et dans tout le Moyen-Orient.

Nous nous penchons aujourd'hui sur ce qui nous a menés jusqu'à la présente étape de notre longue quête pour matérialiser les droits inaliénables du peuple palestinien et obtenir une solution pacifique au conflit. À ce jour, 130 pays ont reconnu l'État de Palestine. Ces pays ont adopté une position de principe en faveur du droit de notre peuple à l'autodétermination, en conformité avec d'innombrables résolutions de l'ONU, de la résolution 181 (II) de 1947 à nos jours. Nous les remercions de leur reconnaissance et de leur appui, qui constituent un investissement dans la paix s'inscrivant dans la droite ligne de la solution universellement soutenue et approuvée des deux États établis sur la base des frontières de 1967.

Dans le même temps, au fil des deux dernières années, nous avons observé des progrès importants dans la mise en place et la consolidation des institutions palestiniennes nationales, avec la mise en œuvre du plan biennal de l'Autorité palestinienne pour préparer nos institutions et nos infrastructures à l'indépendance de notre État. Il s'est agi d'un projet de très grande ampleur, que nous avons entrepris avec l'appui et le financement solides des pays du monde entier. Malgré les nombreux obstacles et les dysfonctionnements provoqués par l'occupation israélienne, ce projet a été mené à bien, comme l'ont déclaré plusieurs institutions internationales et comme l'ont confirmé les conclusions, énoncées le 18 septembre, du Président du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui a réaffirmé que nous étions capables de nous gouverner nous-mêmes grâce à des institutions viables, efficaces et ayant dépassé le seuil à partir duquel un État est considéré comme fonctionnel.

Mais parallèlement à ces deux volets, le processus de paix n'a cessé d'essuyer des revers malheureux. Depuis près de deux décennies, les négociations entreprises par les dirigeants palestiniens, dans un esprit de compromis historique et en toute bonne foi, ont été sapées, freinées et ramenées au point mort en conséquence directe de l'intransigeance d'Israël, de ses violations scandaleuses du droit international et des droits de l'homme, et de son refus d'accepter les principes et paramètres les plus élémentaires indispensables à la réalisation d'une paix juste et durable.

Malgré cela, la Puissance occupante n'a pas eu à supporter les conséquences de ses actions et continue d'agir en totale impunité. En revanche, ces conséquences sont subies par des générations entières de Palestiniens qui continuent à connaître le sort des exclus, l'exil et la brutalité de l'occupation israélienne dans toutes ses manifestations; par la région qui continue de souffrir de l'insécurité et des troubles générés par ce conflit; et par la communauté internationale, qui pâtit toujours de l'impact très étendu des tensions et de l'instabilité qui règnent dans la région et qui continue, en vain, de consacrer de gros efforts et d'importantes ressources pour régler ce conflit et en atténuer les répercussions.

Ces différentes dynamiques nous ont conduits au moment que nous vivons actuellement : ce moment qui nous voit insister pour que le droit international et les résolutions pertinentes, y compris celles du Conseil de sécurité, soient respectés et que le statu quo ne soit plus toléré, car il est inacceptable, illogique et injuste. Voilà ce qui a amené à l'Organisation le Président Mahmoud Abbas, le 23 septembre (voir A/66/PV.19), pour demander l'admission de l'État de Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre à part entière, et pour prononcer son allocution historique à l'Assemblée générale ce même jour. À cet égard, nous remercions très sincèrement le Secrétaire général et le Conseiller juridique d'avoir vérifié la validité de la demande de la Palestine et de l'avoir transmise pour examen au Conseil de sécurité, sans aucune question. Nous estimons que cela atteste de la qualité de la demande de la Palestine, qui a rempli les critères requis pour cette étape importante.

Le Conseil considère notre demande depuis bientôt un mois, ce qui nous semble être un laps de temps suffisant pour un examen complet. Nous sommes au courant des délibérations qui se tiennent au sein du Comité d'admission de nouveaux Membres et nous sommes très reconnaissants des expressions d'appui de principe formulées par de nombreuses délégations.

Nous remercions aussi le Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés au Conseil de s'être penché sur cette question. Il est temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités en approuvant notre demande et en adressant une recommandation

positive à l'Assemblée générale en faveur de l'admission de la Palestine à l'ONU. Ce serait l'issue la plus juste et la plus appropriée de ce processus. Nous réaffirmons notre conviction que les mesures prises par l'ONU, centre de l'activité multilatérale du monde, peuvent et doivent contribuer à l'instauration de la paix à laquelle nous aspirons tous et n'entraveront pas la réalisation de cet objectif.

Nous sommes bien sûr conscients des difficultés, mais nous ne pouvons accepter les tentatives pour prolonger ou différer cet exercice indéfiniment malgré le bien-fondé de la demande de la Palestine et de son inclusion légitime mais trop longtemps retardée au sein de la communauté des nations. Nous estimons que cet exercice devrait être mené à terme et aboutir à un résultat clair. À cet égard, nous soulignons que nous ne voyons aucune contradiction entre la possibilité d'une reprise des négociations entre les deux parties, que le Quatuor cherche actuellement à organiser, et l'examen responsable par le Conseil de sécurité de la demande de la Palestine. En fait, ces processus, qui visent tous deux à donner effet à la solution de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967, devraient être considérés comme complémentaires.

Les efforts déployés récemment par la Palestine, notamment le discours du Président Abbas devant l'Assemblée générale et la présentation de notre demande d'admission, ont contribué à créer une dynamique qui met en lumière la nécessité urgente de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967. Il est temps que le peuple palestinien vive dans la liberté et la dignité et qu'une nouvelle ère de paix et de sécurité règne dans la région. Cette dynamique, qui a conduit à la proposition de la France par le Président Nicolas Sarkozy (voir A/66/PV.11) et à la déclaration du 23 septembre par le Quatuor, a incité davantage les gouvernements et la société civile dans le monde entier à renforcer leur appui aux aspirations légitimes du peuple palestinien en cette période cruciale.

Selon l'interprétation qui est faite par les dirigeants palestiniens de la déclaration du Quatuor, les négociations doivent commencer sur la base des frontières du 4 juin 1967 et Israël doit s'acquitter de ses obligations juridiques, notamment celles qu'il a contractées dans le cadre de la Feuille de route, et doit cesser toutes les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. De toute évidence, aucun processus de paix crédible ne peut progresser en l'absence de ces principes de base. Si le Quatuor parvient à obtenir un engagement de la partie israélienne sur cette base, alors la partie palestinienne sera disposée à reprendre les négociations selon les modalités prévues dans les résolutions du Conseil, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route.

Nous réaffirmons qu'il n'y a pas de contradiction entre la reprise des négociations dans ce cadre et les efforts des Palestiniens visant à faire de la Palestine un État Membre de l'ONU. Cela est d'autant plus clair que la solution des deux États fait l'objet d'un consensus mondial et que l'objectif des deux processus est l'indépendance attendre depuis longtemps de l'État palestinien, un droit dont il a été privé pendant les 63 années qui ont suivi la partition, et la réalisation d'une paix juste et durable.

La réalité actuelle de l'occupation israélienne et la situation de l'Autorité palestinienne sont intenables. Israël ne peut pas continuer d'exploiter la situation et de tirer profit de l'occupation sans que cela ait des conséquences, déchargé des responsabilités qui lui incombent en tant que Puissance occupante. Soit la situation actuelle doit changer, soit Israël doit assumer pleinement ses responsabilités en tant que Puissance occupante. Le statu quo ne peut pas être maintenu alors que nous allons de l'avant car il est absolument inacceptable.

En effet, la situation sur le terrain continue de s'aggraver et les tensions continuent de croître. Alors que des efforts diplomatiques sérieux sont déployés par toutes les parties concernées, Israël intensifie sa campagne de colonisation illégale dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, absorbant davantage de terres palestiniennes avec la construction et l'expansion de colonies et l'édification du mur de séparation, détruisant davantage de maisons et de biens palestiniens, déplaçant davantage de familles palestiniennes et laissant les colons israéliens mener des campagnes de terreur contre nos civils, leurs maisons, leurs terres et leurs arbres et leurs mosquées. Ces actions d'Israël ne sont rien d'autre qu'une réaction concrète, négative aux efforts de la communauté internationale, notamment le Quatuor, de manière à maintenir son programme d'occupation et d'annexion expansionniste.

Comment expliquer autrement les déclarations provocantes et arrogantes faites au cours des trois dernières semaines seulement concernant la construction de près de 4 000 nouveaux logements?

Comment expliquer autrement la planification et l'expansion délibérées des colonies et les tentatives pour légaliser les colonies avancées, notamment à Jérusalem-Est et à Bethléem? Toutes ces mesures ont pour conséquence la séparation des parties nord et sud de la Cisjordanie, l'encerclement de Jérusalem-Est occupée qui est son environnement naturel palestinien et la mise en péril de la continuité et de la viabilité de notre État. Rien ne justifie ces mesures israéliennes illégales et la seule explication possible est que ce Gouvernement israélien ne recherche ni la solution des deux États ni la paix et la sécurité et qu'il préfère poursuivre son occupation et maintenir son emprise sur une nation entière et prolonger le conflit.

Cette entrave à la paix a également été mise en lumière ces derniers jours par l'intensification des maltraitances et des violences commises par la Puissance occupante contre les milliers de civils palestiniens qui sont toujours emprisonnés dans ses prisons et centres de détention. Dans une série de lettres, nous avons attiré l'attention du Conseil sur leur sort tragique, y compris la grève de la faim qui a commencé le 27 septembre, et nous lui demandons de faire respecter le droit international en ce qui concerne la situation de nos prisonniers. La communauté internationale, y compris les hautes parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève, doivent exiger qu'Israël se conforme à ses obligations juridiques et mette fin aux violences à l'encontre des prisonniers palestiniens – parmi lesquels figurent des centaines d'enfants, dont certains ont à peine 12 ans, – et que le Comité international de la Croix-Rouge ait librement accès à ces prisonniers. À cet égard, l'échange récent de prisonniers a été très important. Nous nous félicitons de la libération de centaines de prisonniers palestiniens et attendons la libération des milliers d'autres qui continuent de croupir injustement dans des prisons israéliennes.

Le blocus israélien de la bande de Gaza, qui fait tant souffrir la population palestinienne civile, constitue une autre situation inadmissible. Il faut rejeter tous les prétextes invoqués pour poursuivre ce blocus illégal. La communauté internationale doit exiger à l'unanimité qu'Israël lève totalement le blocus et autorise la circulation constante et sans entrave des personnes et des biens à l'entrée et à la sortie de Gaza afin de permettre la reconstruction des maisons, des biens et infrastructures détruits ainsi que le relèvement de notre société à Gaza, qui a été tellement mise à mal par cette forme odieuse de châtiment collectif de la part de la Puissance occupante.

Le leadership palestinien demeure attaché à la paix et aux négociations sérieuses sur toutes les questions touchant au statut final – les réfugiés palestiniens, Jérusalem, les colonies, les frontières, la sécurité et l'eau – lorsque le contexte approprié est garanti. Toutefois, nous n'entamerons pas de négociations pour le plaisir de négocier. La situation sur le terrain et la solution prévoyant deux États sont trop fragiles pour résister à davantage de retards et de sabotage. On doit rapidement contraindre Israël, la Puissance occupante, de participer aux négociations selon les paramètres clairs auxquels nous nous sommes déjà engagés.

Si nous sommes attachés au processus de paix, nous devons réaffirmer clairement que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, la liberté et l'indépendance n'est pas négociable, ni ne fera l'objet de négociations. Il s'agit d'un droit inaliénable et relevant du domaine exclusif du peuple palestinien. Cela n'a jamais été une question devant être négociée avec Israël et ne le sera jamais. Les négociations sur les points essentiels et l'expression de notre autodétermination ne devraient pas être considérées par Israël, ni par d'autres, comme n'étant qu'une seule question, parce ce n'est pas le cas. On ne devrait pas permettre à Israël, en tant que Puissance occupante, de continuer à faire obstacle et à dicter les conditions de notre exercice de ce droit inaliénable.

Nous sommes résolus à obtenir ce droit et toutes les aspirations nationales légitimes de notre peuple. Nous sommes résolus à mettre fin à l'injustice subie par notre peuple, y compris l'injustice grave infligée à nos réfugiés. Nous sommes résolus à parvenir pacifiquement à l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967. Cet accomplissement sera au cœur d'une solution juste et durable du conflit israélo-palestinien et du conflit arabo-israélien dans son ensemble. Nous sommes reconnaissants de l'appui apporté depuis longtemps par la communauté internationale durant ce voyage, nous exhortons à n'épargner aucun effort, à cette étape cruciale, pour en faire une réalité. Manifestement, le Conseil de sécurité doit pour cela s'acquitter de façon responsable du devoir que lui confère la Charte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer mes condoléances au peuple turc après le tremblement de terre tragique survenu hier.

Je voudrais commencer en rappelant au Conseil que l'intitulé du débat d'aujourd'hui est la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et non l'inverse. Ce matin, contrairement à notre habitude, je voudrais que nous nous concentrions sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens à assurer au Conseil que j'accorderai plus tard l'attention qu'il convient au conflit israélo-palestinien. Toutefois, examinons d'abord les faits.

Le Moyen-Orient est en ébullition. Des milliers d'innocents ont été abattus dans la rue. La population réclame la liberté et exige le respect de ses droits. Pourtant, mois après mois, le Conseil se concentre de façon disproportionnée sur un seul, et unique, conflit de la région. Je ne suis pas en train de dire que le Conseil ne traite pas de la situation de pays spécifiques du Moyen-Orient, parce qu'il le fait. Néanmoins, je pense que l'heure est venue de commencer à relier les différents éléments pour avoir un aperçu d'ensemble.

Depuis des générations, le monde arabe a manqué lamentablement de répondre aux besoins de son propre peuple. Le Programme des Nations Unies pour le développement a parrainé cinq – je dis bien, cinq – Rapports arabes sur le développement humain depuis 2002. Au fil des ans, les chercheurs arabes qui établissent ces rapports donnent souvent un aperçu de la réalité au Moyen-Orient. Les jeunes sont en difficulté, sans avoir accès à un emploi ou à l'éducation. Les femmes se voient refuser leurs droits fondamentaux. La liberté d'expression est réprimée. Les minorités sont persécutées. Les élections ne sont qu'une mascarade.

Alors que leur monde s'embrase, les dirigeants arabes continuent d'accuser Israël et l'Occident de tous leurs problèmes. Depuis des années, c'est la seule explication qu'ils ont pu donner à leur propre peuple. De temps en temps, ils pimentent un peu l'histoire. Lorsqu'un requin a attaqué récemment un touriste dans une station balnéaire de la mer Rouge à Charm el-Cheikh, le gouverneur local égyptien a indiqué que le Mossad utilisait ces requins pour porter préjudice au tourisme égyptien. Tous les maux du Moyen-Orient sont simplement, d'après les dirigeants arabes, la faute d'Israël. Si ce n'est pas le Mossad, c'est le Service de renseignements extérieurs américain (CIA), MI6, ou toute autre force étrangère.

Aujourd'hui, la population du Moyen-Orient exige des solutions réelles à la situation désespérée qu'elle subit. Nous l'avons vue prendre position courageusement sur les places publiques. Nous avons entendu ses cris. Nous avons vu les coups mortels portés en réponse à ces appels à la liberté. À Hama, Daraa et Latakia, le régime syrien massacre ses citoyens dans une tentative désespérée de s'accrocher au pouvoir. Certains membres du Conseil ferment les yeux sur la brutalité d'Al-Assad. En Libye, le règne de Mouammar Kadhafi s'achève après plus de 40 ans de répression et de nombreux mois d'effusion de sang. La fin violente du despote libyen illustre ce que Churchill a un jour décrit comme étant l'inconvénient insigne de la condition de dictateur. Ce qu'il fait aux autres risque, un jour, de lui être fait à lui. Cette vérité hante les esprits de nombreux dirigeants de la région. Le sort de Kadhafi tire une sonnette d'alarme pour eux.

En Iran, un régime d'ayatollahs réprime son propre peuple et aide d'autres tyrans à massacrer leur population. La semaine dernière, le Rapporteur spécial des Nations Unies, M. Shaheed, a fait un exposé à l'Assemblée générale, dressant un tableau effrayant de la vie quotidienne en Iran. Dans ce rapport, il a souligné :

> « [des] violations systématiques des droits fondamentaux de l'homme. […] comprennent les multiples irrégularités touchant l'administration de la justice […] certaines pratiques qui constituent des actes de torture […] l'imposition de la peine capitale en l'absence de garanties judiciaires adéquates, […] la persécution des minorités religieuses et ethniques et l'érosion des droits civils et politiques. » (*voir A/66/374, par. 18*)

L'Iran reste la banque centrale, le formateur en chef et le premier parrain du terrorisme dans le monde. Les événements récents ont montré que ses activités terroristes, dirigées par l'État, vont du golfe Persique au périphérique de Washington, et vise des manifestants innocents mais également des soldats étrangers ou encore des représentants diplomatiques officiels. Voilà comment se comporte le régime aujourd'hui. Alors comment se comporterait-il s'il était doté d'une capacité nucléaire – avec ce mélange détonant d'idéologie extrémiste, de technologie de missiles sophistiquée et d'armes nucléaires?

Les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique indiquent clairement que l'Iran continue d'avancer vers l'objectif de fabriquer une bombe nucléaire en dépit des appels de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas laisser l'Iran menacer le monde entier du spectre du terrorisme nucléaire. Le monde doit arrêter l'Iran avant qu'il ne soit trop tard.

Le Moyen-Orient tremble. Son avenir est incertain. Deux chemins s'ouvrent à nous. Il y a l'avenir offert par les dirigeants iranien et syrien marqué par plus de terrorisme, plus de violence et une haine constante. Leur vision ne libérera pas les êtres humains, elle les réduira à l'esclavage. Ce n'est pas une vision qui construit, mais qui détruit. Et il y a une autre voie, celle du progrès, de la réforme et de la modération.

Le choix qui se présente à nous est clair. Il n'a jamais été aussi crucial de prendre la bonne décision pour l'avenir du Moyen-Orient et de tous ses habitants. Il est temps que le Conseil cesse d'ignorer les forces destructrices qui cherchent à bloquer le Moyen-Orient dans le passé pour que nous puissions saisir la promesse d'un avenir meilleur.

Ne vous méprenez pas. Il est important pour Israël et les Palestiniens de résoudre notre conflit qui dure depuis longtemps. Il est important d'y parvenir en prenant en compte ses particularités pour que les Israéliens et les Palestiniens puissent mener une vie pacifique, sûre et prospère. Mais le règlement du conflit ne conduira pas soudainement à la stabilité, à l'harmonie et à la démocratisation dans le golfe Persique jusqu'à la mer Méditerranéenne. Pour faire avancer la paix israélo-palestinienne, il sera primordial de traiter sérieusement les problèmes sous-jacents du Moyen-Orient.

La voie qui conduit à la paix repose sur une reconnaissance mutuelle et le dialogue. Il y a un mois, le Président Abbas était ici et a déclaré :

> « Je suis aujourd'hui devant l'Assemblée, venant de la Terre Sainte, la terre de Palestine, la terre des messages célestes, du Voyage nocturne du Prophète Muhammad (Que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui) et berceau de Jésus (Que la paix soit sur lui) » (*A/66/PV.19, p. 29*)

Il a nié 4 000 ans d'histoire juive. Ce n'était pas une petite omission. Ce n'était pas un oubli. Les tentatives des dirigeants palestiniens pour effacer le lien entre le peuple juif et la terre d'Israël ne sont pas nouvelles. D'autres dans le monde arabe ont proposé un autre message. En 1995, par exemple, le Roi Hussein, en visite aux États-Unis, avait déclaré,

> « Quant à nous, nous continuerons à œuvrer à une aube nouvelle où tous les enfants d'Abraham et leurs descendants vivront ensemble là où sont nées leurs trois grandes religions monothéistes ».

Je le répète. Le Roi Hussein a dit, « trois religions monothéistes », pas une ou deux. Ceux qui aspirent à la paix ne nient pas l'histoire des autres. Au contraire, ils reconnaissent leur existence et choisissent de négocier la paix de bonne foi. C'est ce qu'a fait le Président Sadat; c'est ce qu'a fait le Roi Hussein. L'attachement ancien du peuple juif à la terre d'Israël est inébranlable. C'est notre patrie. L'ONU a reconnu Israël en tant qu'État juif il y a 64 ans. Il est temps que les Palestiniens et plus de 20 pays musulmans du monde entier fassent de même.

Qu'il soit bien clair – je le répète – qu'Israël veut la paix avec un futur État palestinien. Par ses paroles et par ses actes, mon gouvernement a prouvé à maintes reprises que nous souhaitons deux États pour deux peuples vivant côte à côte et dans la paix. Je répète : deux États pour deux peuples. Ce n'est pas ce que nous entendons dire par les Palestiniens ou par tout autre dirigeant arabe. Si quelqu'un les entend dire « deux États pour deux peuples », qu'il m'appelle, en appel urgent si nécessaire, de jour ou de nuit.

Ce n'est pas par hasard que le Premier Ministre Netanyahou, présent ici le mois dernier, a lancé un appel direct au Président Abbas (voir A/66/PV.19). Aujourd'hui, je veux réitérer cet appel lancé aux Palestiniens. Asseyez-vous avec Israël. Oubliez vos conditions préalables. Commencez à négocier dès maintenant. Israël a accepté les principes énoncés par le Quatuor pour relancer immédiatement les négociations sans conditions préalables. Nous attendons des Palestiniens qu'ils en fassent autant.

Les Palestiniens laissent entendre que les implantations sont la cause centrale du conflit israélo-palestinien. C'est une affirmation intéressante si l'on considère que le conflit a fait rage pendant près d'un demi-siècle avant l'édification d'une seule implantation en Cisjordanie. De 1948 à 1967, la Cisjordanie faisait partie de la Jordanie, et Gaza de l'Égypte. Le monde arabe n'a rien fait pour créer un État palestinien et a cherché à isoler Israël alors qu'il

n’y avait aucune implantation, ni en Cisjordanie, ni à Gaza. La question des colonies de peuplement sera réglée dans le cadre des négociations, mais le principal obstacle à la paix, ce ne sont pas les implantations. Cela n’est qu’un prétexte dont se servent les Palestiniens pour éviter de négocier. Le principal obstacle à la paix est le refus du monde arabe de reconnaître le lien millénaire du peuple juif à la terre d’Israël, et l’insistance des Palestiniens sur le « droit de retour ».

Aujourd’hui, les dirigeants palestiniens réclament un État indépendant, mais exigent le retour de leur peuple dans l’État juif. C’est une proposition inacceptable pour ceux qui croient dans le droit d’Israël à l’existence, car la seule équation en sciences politiques présentant une certitude mathématique, c’est que le « droit de retour » signifie la destruction de l’État d’Israël. L’idée que l’État d’Israël sera envahi par des millions de Palestiniens n’a aucune chance d’aboutir. La communauté internationale et les dirigeants palestiniens le savent, mais ce n’est pas ce qu’entend le peuple palestinien. Cet écart entre la perception et la réalité est un obstacle considérable à la paix. Le « droit de retour » est la principale entrave à la paix. Comme les dirigeants palestiniens refusent de dire la vérité à leur peuple, la communauté internationale et les personnes assises à cette table ont la responsabilité de dire au peuple palestinien quels sont les compromis de base auxquels il devra consentir.

Les nombreuses questions en suspens ne peuvent être réglées que par le biais de négociations directes entre les parties, et elles le seront. La paix d’Israël avec l’Égypte a été négociée, et non pas imposée. La paix avec la Jordanie a été négociée, et non pas imposée. Une paix israélo-palestinienne doit être négociée; elle ne peut être imposée. Une action unilatérale des Palestiniens à l’ONU n’est pas la voie qui mènera à la création d’un véritable État. C’est pure folie. Aujourd’hui, les Palestiniens sont loin de satisfaire aux critères de base nécessaires à la création d’un État, notamment la capacité d’effectuer des contrôles efficaces. Le Président de l’Autorité palestinienne n’a aucune autorité sur la bande de Gaza. Avant de faire 9 000 kilomètres pour se rendre à New York et demander à être Membre de l’ONU, le Président Abbas aurait dû faire 50 kilomètres jusqu’à Gaza, où il ne peut plus se rendre depuis 2007. En même temps qu’ils prétendent que leur État sera un État épris de paix, les dirigeants palestiniens parlent d’unité avec le Hamas, reconnu universellement comme une organisation terroriste. Le Hamas et un État épris de paix? Rien n’est plus contradictoire.

Ce mois-ci, en tournée de collecte de fonds terroristes avec ses commanditaires iraniens, le dirigeant du Hamas, Ismaïl Haniyeh, a déclaré devant un auditoire à Téhéran : « La bonne stratégie pour libérer notre pays et Jérusalem est la résistance violente ». Sous le règne du Hamas, Gaza reste une base d’attaques constantes à la roquette contre des civils israéliens, attaques alimentées par le flot continu d’armes en provenance d’Iran et d’ailleurs. Israël a le droit de se défendre, et le rapport Palmer indique clairement que le blocus naval est une mesure de sécurité légitime pour empêcher que des armes n’entrent dans la mer de Gaza.

Lorsqu’il ne mène pas des attaques contre Israël, le Hamas opprime son propre peuple. À Gaza, la société civile est inexistante. Les opposants politiques sont torturés, les femmes sont soumises et les enfants sont utilisés pour des attentats suicides à la bombe et comme boucliers humains. Les manuels scolaires et la télévision glorifient le martyre et diabolisent les Juifs. L’incitation contre les Israéliens continue également en Cisjordanie, parmi les institutions officielles de l’Autorité palestinienne qui baptisent ses places publiques du nom des auteurs d’attentats suicides à la bombe.

Les questions relatives à l’avenir d’un État palestinien ne peuvent pas être balayées sous le tapis. Elles sont au cœur du règlement du conflit. Il faut les aborder. Je serai clair : pour Israël, la question n’est pas de savoir si nous pouvons accepter un État palestinien; nous le pouvons. La question est de savoir quelle sera la nature de l’État palestinien qui naîtra à nos côtés, et de savoir s’il vivra en paix.

Une action unilatérale des Palestiniens à l’ONU est une violation des Accords d’Oslo, des arrangements provisoires, du Protocole de Paris et d’autres accords bilatéraux qui constituent la base de 40 sphères de coopération israélo-palestinienne, lesquelles risquent toutes d’être compromises par une action unilatérale à l’ONU. Cette initiative unilatérale fera naître des espoirs impossibles à réaliser. C’est une recette pour l’instabilité, voire la violence. Les membres de la communauté internationale doivent bien comprendre les responsabilités y afférentes : vous votez pour, vous assumez vos responsabilités. Tous ceux qui votent en faveur d’une action et d’une reconnaissance unilatérales seront responsables des conséquences. À

ce stade critique, les vrais amis des Palestiniens les encourageront à repousser l'idole trompeuse de l'unilatéralisme et à reprendre le dur travail des négociations directes.

Parlant d'amis, les nombreux « champions » arabes de la cause palestinienne ont la responsabilité de jouer un rôle constructif. Un appui constructif du monde arabe est indispensable à la mise en place des structures civiques et économiques nécessaires à la création d'un véritable État palestinien et à la paix. Au lieu de ne faire que continuer à critiquer Israël, les vrais partisans des Palestiniens les aideront à bâtir un État. L'année dernière, les bailleurs de fonds arabes n'ont fourni que 20 % des fonds internationaux du budget ordinaire de l'Autorité palestinienne. Que je mette cela en perspective : l'année dernière, les fonds arabes versés au budget ordinaire de l'Autorité palestinienne représentaient un peu plus de la moitié de ce que le prince saoudien Al-Waleed bin Talal a dépensé pour son dernier avion de luxe. Bien que Washington, Londres et Paris soient en proie à une crise économique, elles fournissent l'essentiel de l'aide accordée aux institutions palestiniennes, tandis que les États arabes, saturés de pétrodollars, ne donnent même pas des miettes au peuple palestinien.

La tradition juive nous enseigne que sauver une vie, c'est sauver l'univers tout entier. Ce principe sacré est le pilier de la démocratie israélienne. Il oriente la politique de notre gouvernement. Ces valeurs ont été clairement illustrées la semaine dernière. Israël tout entier a accueilli le retour au pays de notre soldat Gilad Shalit, gardé plus de cinq ans en captivité par le Hamas. Ce fut un moment de joie immense dont le coût a été énorme. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier personnellement le Secrétaire général et son équipe. Certains des pays représentés ici aujourd'hui ont joué un rôle important dans la libération de Gilad Shalit. Pour nous, la valeur suprême d'une seule vie humaine justifiait que nous relâchions plus de 1 000 terroristes et criminels couverts du sang d'innocents. Les valeurs inhérentes à un tel acte rejaillissent brillamment sur notre région. Nombreux sont ceux qui l'ont remarqué. Sur Twitter, un bloggeur syrien, Soori Madsoos, a écrit :

> « Leur gouvernement est prêt à payer le prix ultime pour un seul de ses citoyens alors que notre gouvernement nous abat comme des animaux, et nos voisins arabes affirment qu'il s'agit d'un problème intérieur ».

À maintes reprises, Israël a montré sa détermination et sa capacité à prendre des décisions audacieuses et courageuses pour sauver des vies, défendre la dignité humaine et promouvoir la paix.

La paix durable doit être négociée, elle doit être entretenue, et elle doit être fondée sur la sécurité. Elle doit s'enraciner dans les maisons, les écoles et les médias afin d'enseigner la tolérance et la compréhension et, donc, de prospérer dans les cœurs et les esprits. Elle doit s'appuyer sur une nouvelle génération qui comprend les compromis indispensables pour faire la paix. Un avenir meilleur pour le Moyen-Orient doit se construire de l'intérieur, et nous devons nous montrer ouverts et honnêtes à propos des défis qui nous attendent et affirmer notre volonté de les relever ensemble.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Obama, S. E. Mme Susan Rice.

Mme Rice (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, de son exposé. Je vais commencer mon intervention avec le conflit israélo-palestinien. Les États-Unis continuent de collaborer étroitement avec les parties, le Quatuor et leurs partenaires internationaux pour favoriser la reprise des négociations sur la base de la déclaration du Quatuor du 23 septembre. Cette déclaration ouvre une voie claire et crédible en vue de la reprise des négociations, qui est le seul moyen de parvenir à la solution des deux États que nous recherchons tous.

La déclaration du Quatuor réaffirme la vision pour la paix énoncée par le Président Obama dans son allocution de mai. Le Président Abbas et le Premier Ministre Netanyahou ont tous les deux accepté d'envoyer des négociateurs aux rencontres préparatoires qui auront lieu avec les envoyés du Quatuor le 26 octobre à Jérusalem. Ainsi, notre objectif demeure de jeter les bases qui permettront aux parties, durant ces réunions et les réunions ultérieures qui se tiendront d'ici la fin de l'année, d'échanger des

propositions globales sur le territoire et la sécurité, conformément au calendrier établi par le Quatuor.

Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil et à tous les États Membres de s'employer ensemble à créer des conditions propices à la reprise des négociations. Au bout du compte, ce sont les Israéliens et les Palestiniens qui devront vivre côte à côte. Eux seuls peuvent parvenir à un accord sur les questions douloureuses qui les divisent : les frontières et la sécurité; les réfugiés et Jérusalem. Nous avons affirmé très clairement que, selon nous, les efforts déployés par les Palestiniens à l'ONU pour accéder au statut d'État Membre ne feront pas progresser le processus de paix. Ils risquent au contraire de le compliquer, de le retarder et même de réduire à néant les chances d'un règlement négocié. Nous nous sommes donc toujours opposés à de telles initiatives unilatérales. Nous continuerons cependant à déployer tous les efforts possibles pour ramener les parties à la table des négociations.

Comme toutes les Administrations américaines qui se sont succédé depuis des décennies, l'Administration Obama n'accepte pas la légitimité de la poursuite par Israël de ses activités de colonisation. La question du sort des colonies existantes doit être réglée par les parties, au même titre que d'autres questions relatives au statut permanent, notamment celle du statut de Jérusalem. C'est pourquoi les mesures prises par le Gouvernement israélien en vue de construire un grand nombre de nouveaux logements à Givat Hamatos sont extrêmement décevantes.

Le trafic d'armes à Gaza demeure une grave menace pour les civils à Gaza, en Israël et en Égypte. Il faut y mettre fin.

S'agissant du Hamas, nous réaffirmons qu'il est essentiel de respecter l'attachement de principe du Quatuor à la non-violence, à la reconnaissance du droit d'Israël à exister et à la reconnaissance des accords antérieurs. Nous appelons une nouvelle fois Palestiniens et Israéliens à adopter des mesures constructives pour promouvoir la paix et à s'abstenir de toute action susceptible de compliquer ce processus ou de miner la confiance.

Les États-Unis sont très heureux que Gilat Shalit ait enfin pu retrouver ses proches après cinq longues années de captivité.

Je passe maintenant à la crise en Syrie. Depuis plus de sept mois, les citoyens syriens manifestent dans la rue pour demander à ce que soient respectés leurs droits les plus fondamentaux. Le régime d'Al-Assad réprime ces manifestations pacifiques avec une violence brutale et croissante. Selon l'ONU, le nombre de morts s'élève à plus de 3 000. Il est consternant que ces actes barbares n'aient récemment suscité que silence de la part de ce Conseil.

Les États-Unis se félicitent que la Ligue des États arabes ait redoublé d'efforts pour mettre fin à la violence et permettre au peuple syrien d'exercer son droit à la liberté d'expression et de réunion, mais aussi pour créer des conditions favorables à une transition pacifique vers la démocratie.

Nous sommes cependant loin d'être convaincus que le régime d'Al-Assad soit prêt à autoriser l'opposition à se réunir sans tenter de l'intimider. Nous demandons à nouveau qu'un accès intégral et sans entrave soit accordé à des observateurs crédibles et professionnels, notamment des observateurs des droits de l'homme, la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme et des observateurs internationaux.

En outre, nous déplorons vivement les incursions et les raids violents menés au Liban par les forces de sécurité syriennes, qui ont fait de nombreux morts et de nombreux blessés.

Pour ce qui est du Yémen, nous nous félicitons de l'adoption vendredi par le Conseil de sa résolution 2014 (2011) en vue de remédier à la grave situation sur place. Chaque jour qui retarde une transition pacifique et ordonnée du pouvoir est un jour de danger et d'instabilité supplémentaire pour le peuple yéménite. Nous exhortons de nouveau les parties à mettre fin à la violence et à faire preuve de la plus grande retenue. Nous continuerons de collaborer étroitement avec la communauté internationale pour appuyer les aspirations du peuple yéménite à la démocratie et à la protection de ses droits fondamentaux.

Nous sommes heureux que le Gouvernement libanais ait réaffirmé qu'il respectera les engagements internationaux du Liban, notamment l'accord conclu par le Liban avec le Tribunal spécial pour le Liban. Nous estimons qu'il est essentiel que le Liban honore ses obligations de financement du Tribunal spécial au cours des semaines à venir. Nous demeurons profondément attachés à la stricte application des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006). Les États-Unis continuent d'appuyer les efforts que déploie l'Armée libanaise pour asseoir son autorité

dans le sud du Liban et maintenir la stabilité dans la région.

Enfin, les États-Unis félicitent le peuple tunisien d'avoir participé en si grand nombre au scrutin de dimanche pour élire une assemblée constituante. Le peuple tunisien a ainsi franchi un palier sur la voie menant de la dictature à un gouvernement démocratique issu du respect de la volonté du peuple.

Nous attendons avec impatience de collaborer avec le Gouvernement tunisien, notamment la nouvelle Assemblée constituante, durant la prochaine phase de la transition historique du pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. E. Ahamed, Ministre des affaires étrangères de l'Inde.

M. Ahamed (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple saoudiens suite au décès de S. A. R. le Prince héréditaire d'Arabie saoudite, Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud. Je tiens également à faire part de notre solidarité au Gouvernement et au peuple turcs à la suite du séisme dévastateur qui a frappé leur pays.

Tout d'abord, Madame la Présidente, je tiens à vous remercier d'avoir organisé ce débat public sur le Moyen-Orient, région qui est en proie à de profondes transformations. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé détaillé sur l'évolution de la situation dans la région.

De toute évidence, la question de Palestine a pris un tournant décisif dans le cadre du conflit au Moyen-Orient lorsque le Président Mahmoud Abbas a présenté le 23 septembre au Secrétaire général la demande d'accession de la Palestine à l'ONU en tant que Membre de plein droit.

Prenant la parole le 24 septembre 2011, soit un jour après que le Président Abbas eut annoncé la candidature, le Premier Ministre de mon pays, Manmohan Singh, a affirmé devant l'Assemblée générale que l'Inde appuie pleinement la lutte du peuple palestinien pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant à l'intérieur de frontières sûres et bien définies, et dans la paix aux côtés d'Israël, conformément aux résolutions pertinentes de cette Organisation, à l'Initiative arabe de paix et à la Feuille de route du Quatuor. Le Premier Ministre a ajouté que nous attendons avec impatience de pouvoir souhaiter la bienvenue à la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. (voir A/66/PV.22).

L'Inde a reconnu l'Organisation de libération de la Palestine comme unique représentant légitime du peuple palestinien en 1975 et son Bureau à New Delhi s'est vu octroyer le statut diplomatique à part entière en 1980. L'Inde a été le premier pays non arabe à reconnaître l'État de Palestine, en 1988. Nous entretenons des relations diplomatiques avec la Palestine depuis plus de 20 ans maintenant. Il est aussi pertinent de souligner que la Palestine a été reconnue par plus des deux tiers des Membres de notre Organisation.

À l'évidence, l'État de Palestine remplit tous les critères énoncés dans l'Article IV de la Charte pour être admis à cette Organisation. Voilà pourquoi nous appuyons la candidature palestinienne et nous espérons que le processus sera rapidement mené à terme.

Au cours de ma longue carrière politique, j'ai eu l'honneur de travailler de près avec les dirigeants palestiniens. J'ai rencontré le dirigeant incontesté du peuple palestinien, le regretté Président Yasser Arafat, le 17 septembre 2004 à Ramallah, quelques mois à peine avant qu'il ne quitte sa demeure terrestre. Lors de cette entrevue, j'ai eu l'occasion de réaffirmer la solidarité de l'Inde avec le peuple palestinien et notre soutien à sa cause. Il a chaleureusement rappelé ses relations étroites avec les dirigeants indiens, plus particulièrement Mme Indira Gandhi et M. Rajiv Gandhi, et s'est félicité du soutien indéfectible de l'Inde à la cause du peuple palestinien. Nos contacts avec les dirigeants palestiniens se sont poursuivis sous la présidence d'Abbas, qui a effectué deux visites d'État en Inde en 2008 et en 2010.

En tant que plus grande démocratie au monde et possiblement le pays le plus diversifié de la planète, l'Inde reconnaît les aspirations démocratiques de tous les peuples, notamment ceux du Moyen-Orient. L'appel lancé par la communauté internationale en faveur de la démocratie et du respect des droits fondamentaux ne trouvera pas d'écho si l'impasse actuelle se poursuit et si on ne répond pas aux aspirations des Palestiniens.

Nous sommes aussi persuadés que la paix et la sécurité ne peuvent être instaurées durablement dans la région que par le dialogue pacifique, non par le recours à la force. À cet égard, nous prenons acte de la déclaration du Quatuor, en date du 23 septembre, et

nous espérons que les échéances fixées dans cette déclaration seront respectées.

La principale pierre d'achoppement des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens reste les colonies de peuplement qui se poursuivent dans les territoires palestiniens occupés. Nous demandons à Israël de cesser les implantations. Cela facilitera la reprise des négociations lors desquelles seront abordées toutes les questions relevant du statut final.

Nous ne pouvons pas toutefois faire dépendre l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies de la signature d'un accord de paix, car cela serait indéfendable sur le plan juridique, quand bien même nous sommes favorables à une reprise des pourparlers directs pour le règlement des questions en suspens.

Nous nous félicitons du récent accord entre Israël et Hamas sur l'échange de prisonniers. Nous espérons que cela apaisera les tensions et établira la confiance. Nous espérons aussi que cela ouvrira la voie à une levée rapide et sensible des restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes dans la bande de Gaza, ce qui améliorera de ce fait la grave situation humanitaire qui y règne.

L'Inde, pour sa part, poursuit son appui au développement de l'Autorité palestinienne. Dès 2009-2010, nous avons fait passer notre aide à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à 1 million de dollars, outre une contribution spéciale d'1 million de dollars à l'UNRWA en réponse à un appel éclair lancé en 2010.

Au cours des deux dernières années, l'Inde a fourni chaque année une aide budgétaire non liée de 10 millions de dollars à l'Autorité palestinienne. Nous offrons à l'Autorité palestinienne 100 créneaux de renforcement des capacités et de développement des ressources humaines dans le cadre de notre programme de coopération technique et économique. Avec nos partenaires, l'Afrique du Sud et le Brésil, nous avons aussi lancé des projets conjoints en Palestine, dont un complexe sportif dont nous venons d'achever la construction.

Certes, le conflit israélo-palestinien est l'un des plus graves de la région, mais il faut savoir que le règlement de ce conflit par lui-même ne résultera pas nécessairement en une paix globale et durable dans la région. D'autres questions liées aux territoires arabes encore sous occupation sont tout aussi importantes. Des progrès sur les volets libanais et syrien du processus de paix au Moyen-Orient sont donc nécessaires pour parvenir à une paix globale et durable.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient depuis février souligne la nécessité d'intensifier la quête d'une paix globale à l'heure où les pays de la région ont engagé des processus inclusifs et mettent en œuvre des réformes pour répondre aux aspirations légitimes de leur population. Il importe de répondre aux griefs de la population par le dialogue et la négociation plutôt que par le recours aux armes.

Il incombe à tous les pays de créer des conditions qui permettent à leur populations de choisir librement la voie qui mène au développement. C'est l'essence même de la démocratie et des libertés humaines fondamentales. Aucune action ne devrait venir de l'extérieur qui aggrave le problème et serve de prétexte à une flambée de l'extrémisme. La communauté internationale doit être prête à aider les pays dans cet effort, tout en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les pays. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a affirmé devant l'Assemblée générale le 24 septembre, on ne peut pas, de l'extérieur, remettre de l'ordre dans les sociétés en recourant à la force militaire. Le respect de l'état de droit est tout aussi important dans les relations internationales que dans les pays.

Guidée par ces principes, l'Inde est prête à jouer son rôle dans le cadre de nos efforts communs pour parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient.

M. Berger (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne adresse ses condoléances au peuple turc pour les pertes en vies humaines à la suite du puissant tremblement de terre de dimanche, et au Royaume d'Arabie saoudite à la suite du décès de S. A. R. le Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son exposé.

Je voudrais indiquer que l'Allemagne s'associe de toute évidence à la déclaration qui sera faite plus tard au nom de l'Union européenne.

Après une longue période de stagnation dans le processus de paix au Moyen-Orient, il y a des raisons d'espérer que les réunions préparatoires du Quatuor avec les parties, le 26 octobre feront sortir le processus de l'impasse. Comme spécifié par le Quatuor, la

première chose est de convenir d'un ordre du jour et d'une façon de procéder lors des négociations. Après quoi, les parties devront faire le prochain pas et présenter des propositions globales concernant les territoires et la sécurité.

Comme le Quatuor l'a aussi affirmé dans sa déclaration, les réunions suffiront à rétablir la confiance nécessaire au succès des négociations. Et la confiance est fondamentale pour reprendre les négociations.

À cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés par les récentes mesures israéliennes d'extension des implantations. La décision de poursuivre le processus de planification relatif à la construction de milliers de logements supplémentaires dans les colonies de Gilo et de Givat Hamatos, et le projet de légalisation de postes avancés illégaux au titre du droit israélien sapent la confiance nécessaire pour les négociations. Tout cela n'est pas compatible avec les obligations de la Feuille de route et va à l'encontre des efforts actuels du Quatuor.

Nous avons demandé au Gouvernement israélien de dissiper tous les doutes quant à sa volonté d'engager des négociations sérieuses. Cet impératif de confiance doit également être pris en compte lors de l'examen de la demande palestinienne d'admission à l'ONU. Nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe au sein du Comité d'admission de nouveaux Membres.

Que les choses soient bien claires. L'Allemagne soutient la création d'un État palestinien. Cet État deviendra automatiquement Membre de l'ONU. Mais il nous incombe également, au sein du Conseil de sécurité, de permettre aux efforts et aux actions du Quatuor de porter leurs fruits. Il n'existe pas d'autre choix viable que la reprise des négociations. La solution des deux États ne peut voir le jour que grâce à un accord de paix entre les deux parties. Nous voulons que l'État israélien et un État palestinien souverain, indépendant, d'un seul tenant et viable puissent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'Allemagne salue les progrès remarquables réalisés par l'Autorité palestinienne afin d'édifier les institutions d'un futur État palestinien. Dans leurs rapports, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'ONU ont clairement affirmé que l'Autorité palestinienne avait dépassé le seuil à partir duquel un État peut être considéré comme fonctionnel dans les secteurs clefs. Nous félicitons l'Autorité palestinienne d'avoir ainsi fait ses preuves. À présent, le processus politique doit rattraper les progrès accomplis sur le terrain en matière d'édification de l'État.

L'Allemagne est soulagée par la libération du sergent Gilad Shalit. Nous espérons que cette libération et l'échange de prisonniers connexe relanceront le processus de paix au Moyen-Orient. À ce propos, nous pensons que le moment est venu d'appliquer scrupuleusement la résolution 1860 (2009), demandant la réouverture sans condition des points de passage à la circulation des marchandises et des personnes, en provenance et à destination de la bande de Gaza, et ce afin de prévenir le trafic d'armes et de munitions.

Je voudrais à présent aborder brièvement la question du Liban. Nous avons appris avec une grande tristesse que le juge Antonio Cassese, premier Président du Tribunal spécial pour le Liban, est décédé vendredi dernier. La perte de cette éminente personnalité sera indubitablement ressentie par tous ceux qui recherchent la paix et la justice. À cet égard, nous souhaitons rappeler la déclaration faite par S. E. Najib Mikati, le Premier Ministre du Liban, au Conseil de sécurité lorsqu'il a réitéré l'attachement du Liban à toutes les obligations internationales, notamment celles qui se rapportent au Tribunal spécial pour le Liban.

Au début de l'année, les Tunisiens se sont courageusement opposés au régime autocratique qui les réprimait depuis des décennies. Neuf mois plus tard, des élections libres sont organisées en Tunisie pour la première fois depuis son indépendance. Quatre-vingt dix pour cent des électeurs inscrits ont voté : c'est un chiffre impressionnant. Des élections pacifiques, libres et justes représentent un modèle pour les pays où le Printemps arabe a déjà fait irruption et constituent un encouragement énorme là où la population descend dans la rue pour exiger une vie plus digne et plus libre. L'Allemagne continuera d'aider activement la Tunisie dans le cadre de son partenariat pour la transformation.

Je passe maintenant à la Syrie. Le 4 octobre, deux membres permanents du Conseil de sécurité ont opposé leur veto à un projet de résolution sur la situation en Syrie qui condamnait les violations des droits de l'homme, exigeait que soit mis un terme à la violence et appelait de ses vœux un processus politique sans exclusive mené par les Syriens. La période qui s'est écoulée depuis ce vote a montré que la stratégie défendue par certains afin que l'on donne davantage de

temps au régime syrien est un échec. Ceux qui avaient retardé l'action du Conseil en évoquant leurs efforts bilatéraux n'ont pas obtenu le résultat escompté. Au contraire, la situation s'est encore détériorée. Dans une déclaration prononcée le 14 octobre, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, s'est déclarée déçue par l'inaction du Conseil. Elle a rappelé aux membres de la communauté internationale qu'il leur fallait prendre de façon décisive et concertée des mesures de protection avant que la poursuite de la répression brutale et les assassinats incessants ne plongent le pays dans une véritable guerre civile.

Nous ne pouvons pas rester indifférents. Nous sommes toujours d'avis que le Conseil de sécurité devrait envoyer un message fort, sous forme d'une résolution. Cependant, nous n'accepterons aucune approche laissant supposer que l'opposition est autant responsable des violences que le Gouvernement. Seul les Syriens peuvent décider de l'avenir de leur pays, et c'est pourquoi nous nous félicitons des diverses initiatives entreprises par l'opposition syrienne afin de créer pacifiquement une plateforme politique. À cet égard, nous prenons acte de la création d'un Conseil national syrien, qui est, à notre avis, une mesure allant dans le bon sens.

Nous nous félicitons également des efforts menés par la Ligue des États arabes pour convaincre Damas d'engager un dialogue véritable avec l'opposition. La Ligue des États arabes a fixé un calendrier précis pour ce dialogue. Toutefois, il est clair que ce dialogue doit inclure tous les éléments de l'opposition, et qu'il ne saurait y avoir de véritable dialogue tant que la répression et l'assassinat des opposants se poursuivent.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est profondément attristée par les pertes humaines et matérielles importantes subies par la Turquie du fait du séisme qui a frappé sa partie orientale. Le Premier Ministre de mon pays, M. Wen Jiabao, a déjà exprimé ses condoléances au Premier Ministre de la Turquie, et la Chine est prête à apporter son secours.

Je tiens à remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de son exposé. J'ai aussi écouté très attentivement la déclaration faite par les représentants de la Palestine et d'Israël.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve actuellement dans une impasse, ce qui est une source de profonde préoccupation pour la Chine. Nous espérons que toutes les parties concernées feront preuve de volonté politique et, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du principe de la terre contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route, règleront les différends entre la Palestine et Israël par des moyens politiques et diplomatiques, de sorte que les deux pays puissent coexister en paix.

La question des colonies de peuplement israéliennes est la cause directe de l'impasse dans laquelle les pourparlers de paix se trouvent actuellement, et constitue un obstacle majeur à leur reprise. La Chine regrette profondément la décision récente prise par Israël de construire de nouvelles colonies à Jérusalem-Est, à laquelle nous sommes opposés. Nous exhortons Israël à mettre un terme à ce projet, à coopérer activement aux efforts de paix internationaux afin de créer les conditions propices à l'instauration de la confiance entre les deux parties et de sortir de l'impasse actuelle.

La Chine se félicite du récent accord conclu par les deux parties sur l'échange de prisonniers, et nous saluons les efforts de médiation déployés par les pays comme l'Égypte et l'Allemagne à cet égard. La Chine espère que les deux parties saisiront cette occasion pour continuer à prendre des mesures constructives en vue d'apaiser les tensions et de réduire au minimum les divergences, et ce afin de relancer les pourparlers de paix.

Les efforts déployés pour régler le problème du Moyen-Orient exigent l'appui et l'aide solides de la communauté internationale. La Chine salue et soutient tous les efforts visant à réduire au minimum les divergences et à promouvoir la relance du dialogue et des négociations.

Le 26 octobre, le Quatuor s'entretiendra séparément avec la Palestine et Israël sur la reprise de pourparlers directs. Nous espérons que toutes les parties concernées œuvreront de concert à la reprise rapide des pourparlers et à l'obtention de résultats notables à ce sujet. La Chine est favorable à ce que le Conseil joue un rôle plus important s'agissant de la question du Moyen-Orient.

La Chine a été l'un des premiers États à reconnaître l'État de Palestine. Nous avons toujours appuyé la juste cause de la Palestine soit la création d'un État indépendant. Nous appuyons la vision des deux États, qui doit être concrétisée à l'aide de négociations politiques et la création d'un État de

Palestine souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Chine est favorable à l'admission de la Palestine à l'ONU.

Pour instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, des progrès doivent être réalisés sur tous les volets du processus de paix, y compris en ce qui concerne les pourparlers entre le Liban et Israël, ainsi qu'entre la Syrie et Israël. Toutes les parties concernées devraient créer les conditions propices à des négociations diplomatiques afin de mettre un terme aux affrontements et aux tensions qui affligent cette région depuis trop longtemps.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédée pour exprimer nos condoléances et notre solidarité au peuple et au Gouvernement turcs pour les pertes tragiques en vies humaines causées par le tremblement de terre qui a frappé l'est de la Turquie, ainsi qu'au Royaume d'Arabie saoudite, suite au décès du Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé. Je remercie également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Ce n'est pas souvent que nous avons l'occasion, pendant ces séances périodiques d'information, de nous féliciter de l'évolution positive de la situation concernant la question israélo-palestinienne. C'est pourquoi je tiens tout d'abord à saluer l'échange de prisonniers et la mise en œuvre méthodique de l'accord qui a rendu cette opération possible. Nous espérons que ce fait positif permettra de renforcer la coopération, en particulier s'agissant de la situation à Gaza. Il est essentiel de lever complètement le blocus, sans préjudice des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, pour que la situation puisse être normalisée et pour que les activités de reconstruction puissent commencer.

Le Brésil estime que le moment est venu pour que la Palestine soit représentée à l'ONU en tant que membre de plein droit. Nous espérons que le Conseil prendra très bientôt une décision sur la demande palestinienne. La preuve ultime de ce que la Palestine est un pays épris de paix est justement cette décision qu'elle a prise d'invoquer le droit international et de s'adresser à l'ONU pour pouvoir exercer son droit légitime à l'autodétermination. La reconnaissance du droit légitime du peuple palestinien à la souveraineté et à l'autodétermination accroitra les chances de rétablir la paix entre Israël et la Palestine.

Tout en appuyant les aspirations des Palestiniens, le Brésil demeure convaincu que l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient passe par un processus de négociations, qui tient dûment compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

Cependant, il faut que ces négociations soient sérieuses et un tant soit peu équilibrées. La reconnaissance internationale de l'État palestinien et son admission à l'ONU en tant que membre à part entière peuvent contribuer à réduire le caractère asymétrique des relations actuelles entre les parties. Aucun accord viable n'est possible si une partie est trop faible et si ses efforts sont constamment sapés par les actions de l'autre partie sur le terrain.

À cet égard, l'implantation annoncée de nouvelles colonies de peuplement dans Jérusalem-Est occupée est non seulement contraire au droit international, mais compromet également les chances d'une reprise des négociations. Cette annonce, faite quelques jours après l'appel du Quatuor à la reprise des négociations sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et des obligations découlant de la Feuille de route, diminue nos espoirs et contredit la volonté proclamée par Israël de négocier une paix viable.

La poursuite des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés réduit à néant la faisabilité même de la solution des deux États. Il n'est pas raisonnable d'attendre des Palestiniens qu'ils poursuivent les négociations alors que la réalité sur le terrain est en train d'être profondément, – voire irréversiblement modifiée comme certains le craignent. C'est particulièrement préoccupant à Jérusalem-Est et dans les colonies de taille réduite et moyenne situées à l'intérieur de la Cisjordanie. Dans l'état actuel des choses, un engagement politique résolu est nécessaire pour faire avancer le processus de paix. Il faut notamment arrêter et annuler les activités de peuplement.

Le Quatuor doit faire comprendre aux parties la nécessité de respecter les mesures et les délais énoncés dans la déclaration du 23 septembre. Compte tenu du lien que beaucoup de pays voient entre les délibérations du Conseil sur la demande d'admission de la Palestine et les efforts du Quatuor en vue de la reprise des négociations de paix, il importe que le

Quatuor informe le Conseil des progrès réalisés ou de l'absence de progrès dans ce processus.

Comme le Ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Antonio Patriota, l'a déclaré lors de notre débat sur la diplomatie préventive en septembre, « Il appartient au Conseil de sécurité de trouver des solutions qui permettent à la fois de régler les problèmes que posent certaines situations de crise spécifiques et de renforcer le système multilatéral. » (*voir S/PV.6621, p. 21*).

La vague de changement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord place encore plus la question des aspirations légitimes du peuple palestinien à disposer de son propre État sous le signe de l'urgence. Sur cette question urgente – probablement l'une des questions les plus importantes aujourd'hui en matière de paix et de sécurité internationales –, le Conseil doit faire en sorte de se retrouver du bon côté de l'histoire.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons tout d'abord à exprimer nos condoléances à la Turquie, suite au séisme destructeur qui a frappé ce pays et qui a coûté la vie à de nombreuses personnes.

Nous sommes reconnaissants à M. Pascoe pour son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Nous partageons ses préoccupations en ce qui concerne l'impasse dans la recherche d'un règlement au conflit du Moyen-Orient.

À l'heure actuelle, la reprise de pourparlers israélo-palestiniens directs demeure l'une de nos plus hautes priorités. Il est regrettable que les parties ne soient pas encore parvenues à établir un climat de confiance mutuelle, condition importante pour un dialogue sérieux et productif.

En même temps, nous sommes encouragés par le fait que contrairement à certaines prévisions pessimistes, il n'y a pas eu de grands bouleversements en septembre. En outre, le Quatuor pour le Moyen-Orient a redoublé d'efforts, notamment pour essayer de rapprocher les vues des parties. Nous voudrions rappeler la déclaration du Quatuor adoptée le 23 septembre ici à New York, qui réaffirme l'importance et le caractère inviolable de tout ce qui constitue la base juridique internationale pour le règlement du conflit du Moyen-Orient, notamment les résolutions bien connues du Conseil de sécurité, les principes de Madrid, y compris le principe fondamental de la terre contre la paix, la Feuille de route et les accords déjà conclus par les parties.

Cependant, les autorités israéliennes, en violation des normes et des principes du droit international, et au mépris de l'opinion des membres du Quatuor, continuent d'autoriser la construction de logements supplémentaires dans les territoires occupés. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que ces décisions sont prises à un moment décisif pour l'avenir du processus de paix. Nous estimons que les activités de peuplement sont un obstacle majeur à la solution des deux États. Elles compromettent les efforts laborieux de la communauté internationale visant à relancer le dialogue et anéantissent les espoirs existants.

Aujourd'hui, plus que jamais, les parties doivent prendre des mesures pour se rapprocher, au lieu de mesures unilatérales qui modifient la situation sur le terrain et font obstacle aux paramètres définitifs en vue d'un règlement. Israël doit revoir ses plans de construction à Jérusalem-Est et cesser de détruire les bâtiments palestiniens.

Malgré la situation préoccupante dans la zone israélo-palestinienne, la Russie, en sa qualité de membre du Quatuor, est prête, avec ses partenaires, à tirer parti de toutes les occasions pour avancer sur la voie de la paix dans cette région. Nous espérons que les entretiens prévus le 26 octobre entre le Quatuor et les représentants des parties permettront de faire avancer de nouveau le processus de paix.

En ce qui concerne la demande officielle d'admission à l'ONU présentée par la Palestine, nous estimons qu'il s'agit d'une initiative logique et légitime. Nous avons reconnu l'État de Palestine dès 1988 et nous sommes prêts à appuyer de nouveau la demande des Palestiniens. Nous sommes convaincus que leur État remplit tous les critères prévus par la Charte des Nations Unies pour tous les pays aspirant à devenir Membres de l'Organisation mondiale.

À notre avis, la demande d'admission à l'ONU de la Palestine ne contredit en rien le processus d'une paix négociée et ne diminue nullement ses chances d'aboutir. Au contraire, cette demande est complémentaire à ce processus. Il importe de se rappeler que l'Autorité nationale palestinienne a souligné sans équivoque et à maintes reprises sa volonté de continuer à chercher des moyens de reprendre les négociations.

Nous estimons qu'en dépit du mauvais état des relations entre les parties depuis le mois de septembre. Certains événements positifs se sont produits, comme par exemple l'échange du soldat israélien, Gilad Shalit, contre plus de mille prisonniers palestiniens. C'est un acte humanitaire et un geste de bonne volonté important qui contribue à une amélioration générale de la situation dans la région et des relations palestino-israéliennes. La Fédération de Russie a appuyé les efforts de médiation sur cette question, y compris dans le cadre de ses échanges avec des dirigeants du Hamas.

Cet accord nous donne toutes les raisons de penser que les parties parviendront à régler également d'autres questions sensibles, avant tout dans le but d'améliorer la situation humanitaire dans la bande de Gaza. Nous partageons l'avis de ceux qui appellent à la levée de toutes les restrictions à la circulation des biens à destination et en provenance de Gaza, en particulier en ce qui concerne les matériaux de construction.

La réconciliation entre Palestiniens reste absolument nécessaire. Les responsables de toutes les forces palestiniennes, les dirigeants du Fatah et du Hamas en particulier, doivent redoubler d'efforts pour resserrer les rangs. Nous appelons également à la réalisation de progrès sur d'autres volets de la situation au Moyen-Orient, y compris les volets syrien et libanais. Sans avancée dans ce domaine, un règlement durable, global et juste est impossible au Moyen-Orient.

Concernant la situation en Syrie, évoquée par certains représentants, le Conseil de sécurité a pu en débattre de manière constructive et continuera de le faire, comme cela a été le cas pour la situation au Yémen. Le projet de résolution sur la situation en Syrie présenté par la Russie et la Chine, qui vise à aboutir à un règlement et non à susciter le conflit, reste à la disposition des membres du Conseil. Il est évident que la stratégie adoptée par certains membres de la communauté internationale vis-à-vis de la Syrie, consistant en menaces et pressions qui font empirer la situation dans le pays du fait de l'imposition de sanctions, ne fonctionne pas. Nous estimons encourageantes les initiatives et mesures proposées récemment par la Ligue des États arabes concernant la République arabe syrienne.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter les condoléances de mon gouvernement pour le séisme qui a frappé hier la ville turque de Van. Nos pensées vont vers les victimes et leur famille. Mon gouvernement est prêt à aider le gouvernement turc de toutes les manières possibles.

Je voudrais aussi adresser au Royaume d'Arabie saoudite et au peuple saoudien les sincères condoléances de mon gouvernement suite au décès de S. A. R. le Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Les peuples du Moyen-Orient ont actuellement une occasion extraordinaire de construire des sociétés plus ouvertes, libres et prospères. Hier, les Tunisiens ont voté dans le cadre des premières élections démocratiques jamais organisées dans le pays afin de désigner les députés qui siègeront à une Assemblée chargée de rédiger la nouvelle constitution du pays. Le même jour, les nouvelles autorités libyennes ont proclamé la libération de leur pays après 42 ans de dictature impitoyable. Pour la Tunisie, la Libye et, également, l'Égypte, les prochaines étapes seront difficiles mais les changements en cours dans ces pays, et dans la région en général démontrent que les revendications de liberté politique et économique vont s'étendre encore et d'elles-mêmes, non parce que des pays occidentaux les défendent mais parce qu'il s'agit d'aspirations légitimes communes à tous les peuples. Nous devons continuer de travailler en partenariat avec ceux qui construisent un nouvel avenir pour leur pays.

Le courage et la détermination des Tunisiens, des Libyens et des Égyptiens et les changements en cours dans leur pays sont non seulement une source d'inspiration pour le reste de la région mais aussi une mise en garde pour les dictatures qui continuent de briser violemment les aspirations de leurs peuples. L'enseignement à tirer des neuf derniers mois est que les régimes qui ont recours à la violence pour opprimer leur peuple au lieu de répondre à leurs attentes légitimes ne survivront pas. C'est pourquoi nous sommes profondément déçus qu'en raison du veto utilisé par deux de ses membres le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure, au début du mois, de prendre les sanctions qui s'imposent contre le régime syrien, qui n'a pas cessé de tuer, de réprimer violemment et de torturer son peuple au cours des sept derniers mois.

Il n'y a aucun signe des réformes promises par M. Assad, ni aucun regret exprimé pour les tactiques employées par le régime, qui pourraient constituer des crimes contre l'humanité. La situation est inquiétante quand les dirigeants iraniens, un régime qui bafoue lui-même les droits de son peuple, sont capables de faire passer un message de condamnation plus ferme que ce

Conseil. Le moment est venu pour les membres du Conseil de sécurité d'assumer leurs responsabilités et de prendre les mesures collectives fermes qui sont requises si l'on veut avoir la moindre chance d'amener le régime syrien à renoncer à la violence.

Par contre, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité, le 21 octobre, de la résolution 2014 (2011) concernant le Yémen. Le Président Saleh doit maintenant répondre aux appels lancés par le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale. Il doit faire cesser le bain de sang et les violations des droits de l'homme et signer immédiatement l'initiative du Conseil de coopération du Golfe qui lancera un processus de passation du pouvoir.

Les changements en cours au Moyen-Orient attirent particulièrement l'attention sur les aspirations non réalisées du peuple palestinien. Ce dernier doit absolument atteindre son objectif d'un État de Palestine indépendant et viable, tous comme d'autres dans la région revendiquent, et parfois obtiennent, leurs droits légitimes. À ce tournant décisif et délicat pour la région et le processus de paix au Moyen-Orient, il est urgent et essentiel de progresser vers la création d'un État de Palestine démocratique et pacifique vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité.

Intervenant au nom du Royaume-Uni, en tant qu'ami des peuples israélien et palestinien, je voudrais faire trois observations. Premièrement, dans sa déclaration du 23 septembre, le Quatuor a arrêté un calendrier, les négociations devant s'achever avant la fin de 2012 sur la base des paramètres bien connus : deux États selon les frontières de 1967 et moyennant des échanges de terres mutuellement acceptés; des arrangements de sécurité qui garantissent la souveraineté palestinienne tout en donnant des assurances suffisantes à Israël; Jérusalem, capitale des deux États; et une solution juste, équitable et acceptée par tous à la question des réfugiés. Le moment est maintenant venu pour les deux parties d'engager sérieusement des négociations directes dans ce cadre et de faire les compromis courageux nécessaires pour atteindre l'objectif que nous appelons tous de nos vœux. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par les envoyés du Quatuor pour relancer les pourparlers, y compris par la tenue de réunions importantes avec les parties le 26 octobre à Jérusalem.

Deuxièmement, les activités de peuplement doivent cesser. Nous condamnons la décision récente d'Israël d'étendre les constructions dans les colonies de peuplement de Mordot Gilo et de Givat Hamatos. De telles constructions nuiraient à la viabilité d'un futur État palestinien. Les constructions prévues à Givat Hamatos rompraient la continuité géographique entre Jérusalem-Est et Bethléem.

La construction de colonies, y compris à Jérusalem-Est, est un obstacle à la paix et réduit la marge de manœuvre pour des négociations sérieuses sur les questions relatives au statut final, y compris celui de Jérusalem. Ces activités de peuplement sapent la confiance et sont illégales au regard du droit international. Elles doivent cesser. Le Gouvernement israélien devrait renoncer à ses plans de construction et il doit maintenant cesser de simplement parler de sa disposition à reprendre des négociations pour prendre les mesures nécessaires afin d'instaurer la confiance indispensable à de véritables négociations.

Troisièmement, nous nous félicitons de la libération du soldat israélien Gilad Shalit. Sa longue captivité et l'impossibilité pour la Croix-Rouge d'entrer en contact avec lui étaient injustifiables. Les violences commises à partir de Gaza doivent maintenant cesser durablement et totalement. Il faut également assouplir les restrictions imposées à la circulation des biens et des personnes en direction et en provenance de Gaza. Le statu quo ne fait qu'alimenter les rancœurs, le radicalisme et la violence. La relance de l'économie à Gaza est capitale pour sa population mais sert aussi les intérêts à long terme d'Israël en matière de sécurité.

Il n'y a pas de temps à perdre pour progresser vers la paix. L'histoire prouve que, sans paix, l'issue la plus probable sera un retour à la violence. Les dirigeants des deux camps doivent prendre les décisions qui s'imposent afin de garantir le résultat souhaité par les deux peuples.

M. Araud (France) : Je présente à mon tour mes condoléances à la République turque pour le tremblement de terre qui vient de la frapper, et au Royaume d'Arabie saoudite pour le décès du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Je remercie M. Lynn Pascoe pour son intervention. J'évoquerai les points suivants. Tout d'abord, il y a trois mois la France exprimait ici l'espoir que les aspirations légitimes exprimées par les peuples de la région en faveur de la liberté et de la démocratie trouvent une traduction rapide et pacifique. L'Égypte, la Tunisie et la Libye font aujourd'hui face

aux défis nombreux d'une démocratie à bâtir dans la concorde civile et le respect du pluralisme, et la France continuera de leur apporter tout son soutien. Nous nous félicitons que les Tunisiens se soient hier rendus en masse aux urnes pour s'exprimer sur l'avenir politique de leur pays.

Une nouvelle page s'ouvre également pour la Libye, où nous appelons le Conseil national de transition à continuer à œuvrer pour une Libye démocratique et plurielle, dans le respect de l'État de droit, de la lutte contre l'impunité et des libertés fondamentales.

Au Yémen, nous espérons qu'une transition politique pacifique pourra intervenir sans délai. Le Conseil s'est saisi de ses responsabilités en appelant vendredi dernier le Président Saleh à un transfert pacifique du pouvoir, sur la base de l'initiative lancée par le Conseil de coopération des États arabes du Golfe [voir résolution 2014 (2011)].

En Syrie, des dirigeants qui ont perdu toute légitimité s'accrochent au pouvoir, entraînant leur pays dans une spirale sanglante. Le peuple syrien pleure déjà plus de 3 000 victimes; des dizaines de milliers de manifestants pacifiques ont été arrachés à leurs familles, tenus au secret, torturés. Les responsables de ces violences devront répondre de leurs actes devant la justice. La répression doit cesser pour permettre à la Syrie de s'engager dans un processus de transition pacifique qui réponde aux aspirations du peuple syrien. Il s'agit là de la seule voie susceptible de ramener la stabilité en Syrie et de préserver celle de la région, que menacent les incursions syriennes au Liban, le flux des réfugiés dans les pays avoisinants, comme la tentative du régime syrien d'instrumentaliser les revendications palestiniennes.

Les membres du Conseil qui se sont opposés à un projet de résolution ou ne l'ont pas voté devront expliquer face à l'histoire, face à l'opinion syrienne, face à l'opinion publique internationale et face à leur propre opinion publique, ce qu'ils proposent de concret pour mettre un terme au bain de sang. Le temps n'est plus aux mots que le régime n'écoute pas, il est aux actes. Choisir l'immobilisme du Conseil, c'est soutenir le régime d'Al-Assad, c'est choisir son camp; le peuple syrien l'a compris.

Dans ce contexte volatil, il importe, s'agissant du Liban, que les parties s'en tiennent à la plus grande retenue et continuent de coopérer dans le cadre de la Commission tripartite pour éviter tout nouveau dérapage le long de la Ligne bleue. Nous réitérons notre appel au Gouvernement libanais à respecter toutes ses obligations internationales, en particulier en ce qui concerne le Tribunal spécial et la résolution 1701 (2006).

Les revendications du peuple palestinien ne sont pas moins légitimes que celles qui s'expriment dans le reste de la région. Que le peuple palestinien demande qu'un État palestinien voie le jour est légitime et naturel alors que la solution des deux États pour deux peuples et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien recueillent le consensus de la communauté internationale. C'est dans ce contexte que le Président Abbas a présenté une demande d'admission pleine et entière à l'Organisation des Nations Unies le 23 septembre dernier. Je ne m'étendrai pas sur l'examen de cette demande qui est encore en cours au sein du Comité d'admission et qui fera prochainement l'objet d'un rapport au Conseil de sécurité.

Mais chacun le sait, l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies se heurte aujourd'hui à des obstacles. C'est pourquoi, le 21 septembre dernier, le Président de la République française a proposé une étape intermédiaire susceptible de constituer un progrès tangible pour les Palestiniens en rehaussant le statut de la Palestine à l'ONU à celui d'État observateur. Il s'agit du meilleur moyen dont nous disposons aujourd'hui pour sortir par le haut de l'impasse actuelle.

Une réponse tangible aux demandes palestiniennes passe par la constitution de conditions politiques rendant l'avènement de cet État palestinien possible sur le terrain, et c'est ce à quoi nous devons travailler en priorité. Pour ce faire, le Président de la République française a appelé à un changement de méthode. L'appel à ce changement de méthode repose sur la conviction que se priver d'enceintes multilatérales, comme celle de ce Conseil, ou de l'appui des partenaires, régionaux ou européens notamment, ne fonctionne pas. Il s'agissait également de souligner la nécessité d'un cadre crédible, tels que les paramètres définis par les Européens ici-même en février dernier ou ceux énoncés par le Président Obama en mai – cadre crédible qui devrait s'appuyer sur un calendrier précis de négociation, de façon à permettre aux parties de reprendre les négociations sur des bases saines et d'évacuer ainsi les préalables.

Le 23 septembre dernier, le Quatuor a fixé ce calendrier de négociations. Nous nous félicitons que

les parties y aient répondu favorablement. Dans deux jours, des représentants palestiniens et israéliens rencontreront les membres du Quatuor à Jérusalem pour une nouvelle tentative de relance des négociations directes, qui débuteraient par une première phase consacrée aux frontières et à la sécurité et s'achèveraient dans un an par un accord sur l'ensemble des questions du statut final. Les chances de réussite sont minces, tant la confiance est profondément ébranlée entre les parties, et c'est pourquoi la communauté internationale doit conjuguer ses efforts et appeler unanimement les deux parties à éviter les actions provocatrices. La France se propose de tenir à Paris une conférence des donateurs qui viendrait appuyer la relance du processus et soutenir la consolidation des institutions palestiniennes.

C'est dans ce contexte que, de nouveau, nous condamnons les dernières annonces d'expansion de la colonisation israélienne qui minent ces efforts et représentent un obstacle à la solution à deux États. Après les décisions de construction à Gilo, prises au lendemain de la déclaration du Quatuor, c'est à Givat Hamatos qu'un nouveau projet est annoncé. Ce projet menace la contiguïté des territoires palestiniens entre Jérusalem-Est et la Cisjordanie, et menace donc l'avènement de la solution des deux États, dont Jérusalem a vocation à être la capitale. Cette annonce apparaît non seulement comme une provocation qui vient saper la confiance, mais semble aussi s'inscrire dans un projet délibéré pour rendre impossible la création d'un État palestinien. Combien de fois devons-nous le dire et le répéter : la colonisation, en Cisjordanie comme à Jérusalem-Est, est une violation patente du droit international et des résolutions pertinentes de ce Conseil. Israël doit cesser toute activité de colonisation et abandonner les projets annoncés. Dans le même sens, nous ne pourrions que condamner une décision de légalisation des avant-postes.

La colonisation représente aujourd'hui une manifestation majeure du conflit, la négation concrète de tout discours sur la volonté de recherche d'une solution pacifique. Nous nous félicitons en revanche de l'accord qui a permis la libération de Gilad Shalit et de prisonniers palestiniens. Nous espérons que cet accord permettra de faire avancer le processus de réconciliation palestinienne, sous l'autorité du Président Abbas et dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine et rappelés le 21 septembre devant l'Assemblée générale (voir A/66/PV.11).

Car Gaza ne peut être en reste des efforts visant à établir les bases tangibles d'un État palestinien. Et à ce titre, la pleine mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) reste une exigence, avec la levée du blocus qui pèse sur la population civile de Gaza et la cessation des tirs inacceptables en direction d'Israël.

Pour conclure, les peuples de la région revendiquent le droit à s'exprimer et à participer à la conduite de leur destin. Le Conseil a entendu cet appel dans le cas de la Libye et du Yémen, et il y a répondu avec clarté. La situation en Syrie ne doit pas être traitée autrement et le Conseil doit sortir de son silence, doit sortir de son inactivité, doit sortir de sa complaisance pour exercer la pression nécessaire sur le régime syrien.

Enfin, je reprendrai les mots du Président de la République française devant l'Assemblée générale pour conclure que le « printemps des peuples arabes nous impose une obligation morale, une obligation politique de résoudre enfin le conflit du Moyen-Orient » (*A/66/PV.11, p. 25*). Le Conseil, dont le mandat au titre de la Charte est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne saurait par principe en être exclu.

M. Messone (Gabon) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de la tenue de cette importante séance de votre présidence. Le Gabon voudrait partager à son tour les messages de condoléances adressés au Gouvernement turc suite au tremblement de terre qui a frappé l'est du pays, ainsi qu'au Royaume de l'Arabie saoudite suite au décès de S. A. le Prince héritier. Je remercie à mon tour le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient.

S'agissant de la question palestinienne, comme nous l'avons toujours rappelé lors de nos précédentes interventions sur la question, ma délégation voudrait souligner encore une fois qu'elle partage avec d'autres États l'objectif incontournable qu'est l'existence de deux États, Israël et la Palestine, cohabitant pacifiquement dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues. La réalisation de cet objectif et d'une paix durable passe par le cadre créé par la communauté internationale dans lequel le Quatuor s'efforce de réunir les deux parties. C'est de notre point de vue la toile de fond de l'examen d'adhésion de la Palestine comme État Membre de l'ONU.

Ma délégation renouvelle son appréciation des efforts de la communauté internationale, notamment les dernières propositions du Quatuor, visant à relancer le processus de paix entre Israël et la Palestine, en particulier la prochaine réunion prévue entre le Quatuor et les parties. S'il est vrai que les propositions du Quatuor s'attachent plus au processus et au calendrier qu'au contenu des pourparlers, cette nouvelle initiative a néanmoins le mérite de jeter les bases et d'élaborer un cadre de reprise des négociations de paix directes entre Israël et la Palestine, qui se trouvent dans l'impasse depuis l'automne 2010.

C'est le vœu de ma délégation que les prochaines réunions entre le Quatuor et les parties balisent la voie vers la reprise des négociations sur les questions de fond que sont les frontières, les colonies juives, le sort des réfugiés palestiniens et le statut de Jérusalem. Nous invitons donc les parties à s'abstenir de commettre des actes qui minoreraient la confiance entre les parties et influeraient négativement sur la reprise de ces négociations.

La confiance passe d'abord par le respect du droit international et des résolutions de ce Conseil. Les annonces de nouvelles colonies et le blocus de Gaza ne favorisent pas un contexte propice à la reprise des négociations et nous condamnons ces dernières annonces.

Toutefois, nous ne saurions manquer de nous féliciter de l'accord d'échange de prisonniers récemment conclu entre Israël et les Palestiniens qui a abouti à la libération, le 18 octobre dernier, du soldat Gilad Shalit et de prisonniers palestiniens. Nous tenons à saluer le rôle de la diplomatie égyptienne et allemande dans cet accord.

S'agissant des autres situations dans la région, d'abord pour ce qui est de la Libye, les événements de ces derniers jours doivent nous amener ensemble à œuvrer aux côtés du Conseil national de transition libyen en faveur de la réconciliation, de la reconstruction du pays et du rétablissement de la sécurité dans le pays.

De même, nous saluons la manière dont les Tunisiens ont amorcé le processus devant jeter les bases de la démocratie et du développement en Tunisie.

Pour ce qui est du Liban, ma délégation se félicite de la situation calme observée dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et ma délégation insiste sur le strict respect des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Nous insistons aussi sur la cessation des violations de l'espace aérien du Liban, qui pour nous sont inacceptables.

Enfin, concernant le Yémen, nous partageons l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un véritable dialogue afin de mettre un terme à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays. Les efforts déployés à cet effet par le Conseil de coopération du Golfe méritent d'être soutenus.

M. Gumbi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation exprime sa gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité.

Nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée plus tard dans la journée par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons également à remercier les Ambassadeurs palestinien et israélien de leurs déclarations.

Le Printemps arabe a incité le Conseil à envisager des mesures décisives dans un certain nombre de cas. Pourtant, s'agissant de la question la plus longuement inscrite à notre ordre du jour concernant le Moyen-Orient, nous demeurons paralysés par l'inaction. Nous nous réunissons tous les mois pour débattre de la situation au Moyen-Orient. Au cours des dernières années, les déclarations faites autour de l'hémicycle ont eu la même teneur. Pourtant, il n'y a pas vraiment d'avancée réelle vers un règlement définitif de la question israélo-palestinienne.

Depuis notre dernier débat (voir S/PV.6623), des faits nouveaux importants ont lieu à propos de la question israélo-palestinienne, notamment la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière, la proposition du Quatuor de relancer les négociations directes, et l'échange de prisonniers. Toutefois, l'importance de ces événements continue d'être affaiblie par la poursuite de la construction de colonies de peuplement illégales par Israël.

Le 23 septembre, le Président Abbas a présenté une demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. L'enthousiasme et l'appui quasi universels suscités par cet événement historique témoignent de l'importance de la question

de l'accession au statut d'État de la Palestine, pas seulement pour les Palestiniens, mais aussi pour le reste du monde. À cet égard, l'Afrique du Sud tient à réaffirmer sa conviction que la Palestine est un État épris de paix et qu'elle est disposée à s'acquitter des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et est en mesure de le faire.

En outre, l'Afrique du Sud estime que la question de l'admission de la Palestine à l'ONU devrait être réglée rapidement et conformément aux dispositions de la Charte, et aux articles pertinents du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. L'Afrique du Sud pense surtout que nous ne pouvons pas subordonner l'admission de la Palestine à l'ONU à un accord de paix.

Conscients des sensibilités politiques qui vont de pair avec ce processus, nous pensons qu'il est désormais plus important que jamais que nous agissions d'une manière qui ne ternisse pas l'image du Conseil et recommandons l'admission en tant que Membre à part entière de la Palestine à l'ONU. Le Conseil devrait en outre s'acquitter des obligations que la Charte lui impose et relancer simultanément le processus de négociations dans le but de parvenir à la solution des deux États.

Si la proposition présentée par le Quatuor de négociations est la bienvenue et n'a en fait que trop tardé, nous ne devons pas oublier que nous avons eu auparavant des calendriers spécifiques pour ces négociations. Pourtant, les parties ne sont jamais parvenues à un accord dans un délai donné. Nous espérons que cette fois, les parties s'emploieront à trouver une solution même avant la fin de 2012. Nous demandons aussi aux pays qui ont de l'influence sur les parties de les encourager à participer aux négociations de bonne foi, sans conditions préalables et sans changer les paramètres du résultat final.

Le seul obstacle aux négociations est de toute évidence la construction incessante de colonies illégales par Israël. Ne serait-ce que le mois dernier, après l'annonce du plan du Quatuor, le Gouvernement israélien, ne faisant aucun cas des appels unanimes du Conseil et du Quatuor, a annoncé son intention de construire 1 100 nouveaux logements dans la colonie de Gilo. Ce retour en arrière a certainement modifié la réalité sur le terrain et les paramètres de règlement de la question du statut final. C'est cela et non pas la demande palestinienne d'admission à l'ONU, qui fait obstacle à la paix.

L'Afrique du Sud se félicite de l'accord récent sur les échanges de prisonniers. Cet accord, que le Secrétaire général a qualifié d'avancée humanitaire importante, représente un pas encourageant sur la voie de la coopération entre Israël et la Palestine. Nous espérons que les prisonniers qui ont été libérés seront en mesure de vivre des vies normales sans subir de persécutions et que le Gouvernement israélien s'acquittera de son obligation de faciliter la libération de tous les prisonniers restants aussi rapidement que possible. Le Gouvernement israélien doit aussi s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international humanitaire en ce qui concerne les prisonniers politiques palestiniens restants en garantissant leur sécurité, en permettant aux membres de leur famille de leur rendre visite et en respectant les droits de l'homme fondamentaux des prisonniers.

Nous réaffirmons notre vive préoccupation devant les atteintes aux droits et la détention d'enfants palestiniens. Il est inutile de dire que nous sommes tous parfaitement conscients des effets psychologiques néfastes et durables qu'auront de tels abus sur ce groupe vulnérable. À cet égard, la déclaration du 12 juin faite par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), citée dans le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, a indiqué ce qui suit :

> « Les destructions des maisons peuvent avoir sur les enfants un impact particulièrement dévastateur. De nombreux enfants concernés par des destructions montrent des signes de troubles post-traumatiques, de dépression et d'anxiété. » [*A/66/358, par. 31 c)*]

Il y a quelques jours, dans une déclaration faite à la Troisième Commission de l'Assemblée générale, le Rapporteur Spécial a fait part de sa préoccupation quant aux rapports sur les actes de violence à l'encontre d'enfants palestiniens, dont leur arrestation et détention par les autorités militaires israéliennes. Nous regrettons que les détentions de mineurs aient augmenté ces dernières années. De nouveau, nous demandons à Israël de s'acquitter de ses obligations en vertu des droits de l'homme et du droit humanitaire et de protéger les droits des enfants.

L'Afrique du Sud espère pouvoir accueillir bientôt la Palestine, aussitôt que possible, en tant que cent quatre-vingt-quatorzième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons également que le processus parviendra aux objectifs déclarés dès que possible et permettra d'instaurer une paix durable entre Israël et la Palestine. Ma délégation espère que des progrès considérables nous rapprocheront d'une paix globale et durable dans la région du Moyen-Orient. À cet égard, l'Afrique du Sud continuera de contribuer de toutes les façons permettant d'aboutir au règlement du problème du Moyen-Orient sous tous ses aspects.

Dernier point, mais non des moindres, je voudrais témoigner, au nom de ma délégation, de notre solidarité avec le peuple turc après la catastrophe naturelle qui a frappé leur pays hier. De même, nous exprimons notre sympathie au peuple saoudien dans cette période de deuil après le décès de son prince héritier.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens, à l'instar des autres pays, à exprimer nos plus profondes condoléances au Gouvernement et au peuple turc au lendemain du séisme survenu dans la ville de Van, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple saoudien après le décès du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe de son exposé détaillé. Nous remercions également le Représentant permanent d'Israël, S. E. M. Ron Prosor, et l'Observateur permanent de la Palestine, S. E. M. Riyad Mansour, de leurs contributions au présent débat.

La Bosnie-Herzégovine conçoit la demande de devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, présentée au Secrétaire général le 23 septembre, comme exprimant une aspiration du peuple palestinien au statut d'État. Nous croyons également comprendre que la communauté internationale dans son ensemble aimerait voir se concrétiser une solution à deux États, avec un État d'Israël sûr et un État palestinien indépendant, les deux cohabitant en paix et en sécurité. La seule façon de régler de façon juste et durable ce conflit est d'engager des négociations directes entre les Israéliens et les Palestiniens sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des Principes de Madrid, de la Feuille de route, des accords précédemment conclus par les parties et de l'Initiative de paix arabe.

La Bosnie-Herzégovine accorde une importance particulière à la détermination du Quatuor de rechercher activement une solution globale du conflit du Moyen-Orient. À cet égard, nous prenons bonne note de la déclaration faite par le Quatuor le 23 septembre et du calendrier proposé pour la reprise de négociations crédibles. Nous sommes tous conscients de la situation complexe dans laquelle les négociations doivent reprendre; toutefois, nous l'avons déjà dit, c'est dans l'intérêt non seulement des Israéliens et des Palestiniens, mais aussi des peuples de la région et d'ailleurs.

La poursuite des activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, dont Jérusalem-Est, continuent de représenter un grave obstacle à une paix globale. Ces activités sont illégales en vertu du droit international et contraires aux obligations israéliennes en vertu de la Feuille de route. En conséquence, nous demandons à Israël de répondre positivement aux appels lancés par la communauté internationale et de mettre fin à toutes les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est. De nouveau, nous pensons que le statut de Jérusalem fait partie des questions du statut final que les parties doivent résoudre par la négociation.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza continue d'être une source de vive inquiétude. Nous renouvelons notre appel en faveur de l'ouverture immédiate, durable et sans condition des points de passage pour permettre le transit de l'aide humanitaire, des marchandises et des personnes en provenance et à destination de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009). Les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, notamment la cessation complète de la violence, doivent également être abordées.

Ma délégation est consciente des efforts considérables dont les deux parties doivent faire preuve pour retourner à la table des négociations et faire avancer le processus. Bien des obstacles doivent être surmontés, mais nous estimons qu'une bonne volonté politique et un sens solide de la responsabilité politique peuvent aider à surmonter ces obstacles. Même quelques petits gestes dans la bonne direction peuvent contribuer à instaurer la confiance et à créer le climat général nécessaire propices à des négociations fructueuses. À cet égard, nous saluons l'annonce récente et la mise en œuvre de l'échange de

prisonniers. Nous apprécions à leur valeur les efforts déployés par tous ceux qui ont contribué à l'accord, dont les négociateurs égyptiens et allemands. À ce sujet, nous sommes sincèrement convaincus qu'un règlement juste, global et durable au Moyen-Orient est possible. Par conséquent, nous prions instamment les deux parties de consentir un effort supplémentaire et de saisir l'occasion de surmonter les obstacles.

Pour terminer, je tiens à évoquer brièvement les situations au Yémen et en Syrie. Au Yémen, malheureusement, l'impasse est lourde de conséquences, le nombre de victimes augmente, l'économie s'est effondrée, la violence éclate et le Gouvernement a perdu le contrôle de certaines provinces. La Bosnie-Herzégovine condamne fermement toutes les violations des droits de l'homme et souligne que tous les auteurs de ces agissements doivent être tenus responsables. Nous espérons que le transfert de pouvoir commencera dans les plus brefs délais, et nous réaffirmons notre soutien au processus de transition sans exclusive mené par les Yéménites.

La situation en Syrie demeure une source de profonde inquiétude et s'accompagne d'un réel risque de violence accrue et de guerre civile. Une fois de plus, nous condamnons fermement la violence constante et le recours à la force et exhortons les autorités syriennes à cesser immédiatement de tels actes. Nous réaffirmons également notre position ferme selon laquelle tous les responsables de ces crimes doivent être traduits en justice et tenus pour responsables. La Bosnie-Herzégovine renouvelle son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous croyons encore qu'un dialogue ouvert, mené par les Syriens, et la mise en œuvre des réformes annoncées sont des éléments clefs pour résoudre la crise.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier M. Pascoe de son exposé.

Je tiens à m'unir à mes collègues pour présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple turc pour les victimes du séisme survenu hier, et au Gouvernement et au peuple saoudien pour le décès de S. A. R. le Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Il est évident qu'il ne peut y avoir aucune solution durable et finale à la question palestinienne sans des négociations réelles et véritables sur les questions relatives au statut final, comme Jérusalem, les réfugiés, les colonisations, l'eau et la sécurité. Le Président Mahmoud Abbas a souligné ce point plusieurs fois avant et après avoir présenté sa demande d'admission de l'État palestinien comme État Membre de l'Organisation. Le Conseil devrait continuer de traiter cette demande exclusivement sur la base de ses titres objectifs, conformément à l'avis consultatif de 1948 de la Cour internationale de Justice sur l'admission des nouveaux Membres.

Par conséquent, l'examen de la demande par le Conseil de sécurité ne devrait en aucun cas être lié aux activités du Quatuor ou subordonné au processus de négociations et à ses vicissitudes. Point encore plus fondamental, la question de la reconnaissance de l'État palestinien ne saurait et ne devrait en aucun cas dépendre de l'issue des négociations entre les parties palestiniennes. Sinon, la reconnaissance de l'État palestinien dépendrait de l'approbation d'Israël. En d'autres termes, la Puissance occupante aurait un droit de veto sur le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, droit qui a été reconnu par l'Assemblée générale comme inaliénable en 1974.

Le leadership palestinien demeure attaché à la paix et aux négociations sérieuses sur toutes les questions touchant au statut final – les réfugiés palestiniens, Jérusalem, les colonies, les frontières, la sécurité et l'eau – lorsque le contexte approprié est garanti. Toutefois, nous n'entamerons pas de négociations pour le plaisir de négocier. La situation sur le terrain et la solution prévoyant deux États sont trop fragiles pour résister à davantage de retards et de sabotage. On doit rapidement contraindre Israël, la Puissance occupante, de participer aux négociations selon les paramètres clairs auxquels nous nous sommes déjà engagés.

Si nous sommes attachés au processus de paix, nous devons réaffirmer clairement que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, la liberté et l'indépendance n'est pas négociable, ni ne fera l'objet de négociations. Il s'agit d'un droit inaliénable et relevant du domaine exclusif du peuple palestinien. Cela n'a jamais été une question devant être négociée avec Israël et ne le sera jamais. Les négociations sur les points essentiels et l'expression de notre autodétermination ne devraient pas être considérées par Israël, ni par d'autres, comme n'étant qu'une seule question, parce ce n'est pas le cas. On ne devrait pas permettre à Israël, en tant que Puissance occupante, de continuer à faire obstacle et à dicter les conditions de notre exercice de ce droit inaliénable.

Nous sommes résolus à obtenir ce droit et toutes les aspirations nationales légitimes de notre peuple. Nous sommes résolus à mettre fin à l'injustice subie par notre peuple, y compris l'injustice grave infligée à nos réfugiés. Nous sommes résolus à parvenir pacifiquement à l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières d'avant 1967. Cet accomplissement sera au cœur d'une solution juste et durable du conflit israélo-palestinien et du conflit arabo-israélien dans son ensemble. Nous sommes reconnaissants de l'appui apporté depuis longtemps par la communauté internationale durant ce voyage, nous exhortons à n'épargner aucun effort, à cette étape cruciale, pour en faire une réalité. Manifestement, le Conseil de sécurité doit pour cela s'acquitter de façon responsable du devoir que lui confère la Charte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer mes condoléances au peuple turc après le tremblement de terre tragique survenu hier.

Je voudrais commencer en rappelant au Conseil que l'intitulé du débat d'aujourd'hui est la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et non l'inverse. Ce matin, contrairement à notre habitude, je voudrais que nous nous concentrions sur la situation au Moyen-Orient. Je tiens à assurer au Conseil que j'accorderai plus tard l'attention qu'il convient au conflit israélo-palestinien. Toutefois, examinons d'abord les faits.

Le Moyen-Orient est en ébullition. Des milliers d'innocents ont été abattus dans la rue. La population réclame la liberté et exige le respect de ses droits. Pourtant, mois après mois, le Conseil se concentre de façon disproportionnée sur un seul, et unique, conflit de la région. Je ne suis pas en train de dire que le Conseil ne traite pas de la situation de pays spécifiques du Moyen-Orient, parce qu'il le fait. Néanmoins, je pense que l'heure est venue de commencer à relier les différents éléments pour avoir un aperçu d'ensemble.

Depuis des générations, le monde arabe a manqué lamentablement de répondre aux besoins de son propre peuple. Le Programme des Nations Unies pour le développement a parrainé cinq – je dis bien, cinq – Rapports arabes sur le développement humain depuis 2002. Au fil des ans, les chercheurs arabes qui établissent ces rapports donnent souvent un aperçu de la réalité au Moyen-Orient. Les jeunes sont en difficulté, sans avoir accès à un emploi ou à l'éducation. Les femmes se voient refuser leurs droits fondamentaux. La liberté d'expression est réprimée. Les minorités sont persécutées. Les élections ne sont qu'une mascarade.

Alors que leur monde s'embrase, les dirigeants arabes continuent d'accuser Israël et l'Occident de tous leurs problèmes. Depuis des années, c'est la seule explication qu'ils ont pu donner à leur propre peuple. De temps en temps, ils pimentent un peu l'histoire. Lorsqu'un requin a attaqué récemment un touriste dans une station balnéaire de la mer Rouge à Charm el-Cheikh, le gouverneur local égyptien a indiqué que le Mossad utilisait ces requins pour porter préjudice au tourisme égyptien. Tous les maux du Moyen-Orient sont simplement, d'après les dirigeants arabes, la faute d'Israël. Si ce n'est pas le Mossad, c'est le Service de renseignements extérieurs américain (CIA), MI6, ou toute autre force étrangère.

Aujourd'hui, la population du Moyen-Orient exige des solutions réelles à la situation désespérée qu'elle subit. Nous l'avons vue prendre position courageusement sur les places publiques. Nous avons entendu ses cris. Nous avons vu les coups mortels portés en réponse à ces appels à la liberté. À Hama, Daraa et Latakia, le régime syrien massacre ses citoyens dans une tentative désespérée de s'accrocher au pouvoir. Certains membres du Conseil ferment les yeux sur la brutalité d'Al-Assad. En Libye, le règne de Mouammar Kadhafi s'achève après plus de 40 ans de répression et de nombreux mois d'effusion de sang. La fin violente du despote libyen illustre ce que Churchill a un jour décrit comme étant l'inconvénient insigne de la condition de dictateur. Ce qu'il fait aux autres risque, un jour, de lui être fait à lui. Cette vérité hante les esprits de nombreux dirigeants de la région. Le sort de Kadhafi tire une sonnette d'alarme pour eux.

En Iran, un régime d'ayatollahs réprime son propre peuple et aide d'autres tyrans à massacrer leur population. La semaine dernière, le Rapporteur spécial des Nations Unies, M. Shaheed, a fait un exposé à l'Assemblée générale, dressant un tableau effrayant de la vie quotidienne en Iran. Dans ce rapport, il a souligné :

> « [des] violations systématiques des droits fondamentaux de l'homme. […] comprennent les multiples irrégularités touchant l'administration de la justice […] certaines pratiques qui

constituent des actes de torture […] l'imposition de la peine capitale en l'absence de garanties judiciaires adéquates, […] la persécution des minorités religieuses et ethniques et l'érosion des droits civils et politiques. » (*voir A/66/374, par. 18*)

L'Iran reste la banque centrale, le formateur en chef et le premier parrain du terrorisme dans le monde. Les événements récents ont montré que ses activités terroristes, dirigées par l'État, vont du golfe Persique au périphérique de Washington, et vise des manifestants innocents mais également des soldats étrangers ou encore des représentants diplomatiques officiels. Voilà comment se comporte le régime aujourd'hui. Alors comment se comporterait-il s'il était doté d'une capacité nucléaire – avec ce mélange détonant d'idéologie extrémiste, de technologie de missile sophistiquée et d'armes nucléaires?

Les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique indiquent clairement que l'Iran continue d'avancer vers l'objectif de fabriquer une bombe nucléaire en dépit des appels de la communauté internationale. Nous ne pouvons pas laisser l'Iran menacer le monde entier du spectre du terrorisme nucléaire. Le monde doit arrêter l'Iran avant qu'il ne soit trop tard.

Le Moyen-Orient tremble. Son avenir est incertain. Deux chemins s'ouvrent à nous. Il y a l'avenir offert par les dirigeants iranien et syrien marqué par plus de terrorisme, plus de violence et une haine constante. Leur vision ne libérera pas les êtres humains, elle les réduira à l'esclavage. Ce n'est pas une vision qui construit, mais qui détruit. Et il y a une autre voie, celle du progrès, de la réforme et de la modération.

Le choix qui se présente à nous est clair. Il n'a jamais été aussi crucial de prendre la bonne décision pour l'avenir du Moyen-Orient et de tous ses habitants. Il est temps que le Conseil cesse d'ignorer les forces destructrices qui cherchent à bloquer le Moyen-Orient dans le passé pour que nous puissions saisir la promesse d'un avenir meilleur.

Ne vous méprenez pas. Il est important pour Israël et les Palestiniens de résoudre notre conflit qui dure depuis longtemps. Il est important d'y parvenir en prenant en compte ses particularités pour que les Israéliens et les Palestiniens puissent mener une vie pacifique, sûre et prospère. Mais le règlement du conflit ne conduira pas soudainement à la stabilité, à l'harmonie et à la démocratisation dans le golfe Persique jusqu'à la mer Méditerranéenne. Pour faire avancer la paix israélo-palestinienne, il sera primordial de traiter sérieusement les problèmes sous-jacents du Moyen-Orient.

La voie qui conduit à la paix repose sur une reconnaissance mutuelle et le dialogue. Il y a un mois, le Président Abbas était ici et a déclaré :

« Je suis aujourd'hui devant l'Assemblée, venant de la Terre Sainte, la terre de Palestine, la terre des messages célestes, du Voyage nocturne du Prophète Muhammad (Que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui) et berceau de Jésus (Que la paix soit sur lui) » (*A/66/PV.19, p. 29*)

Il a nié 4 000 ans d'histoire juive. Ce n'était pas une petite omission. Ce n'était pas un oubli. Les tentatives des dirigeants palestiniens pour effacer le lien entre le peuple juif et la terre d'Israël ne sont pas nouvelles.

Nous sommes également préoccupés par la recrudescence des actes de violence commis par des colons israéliens à l'encontre de civils palestiniens. Nous condamnons par ailleurs les attaques récentes menées contre des membres des Forces de défense israéliennes. Nous demeurons particulièrement inquiets par l'augmentation des démolitions d'habitations et d'infrastructures palestiniennes. Nous demandons au Gouvernement israélien de respecter l'obligation que lui impose le droit international de protéger les civils palestiniens et leurs biens dans le territoire palestinien occupé.

Israéliens et Palestiniens ont une occasion exceptionnelle de reprendre des négociations directes et véritables et de parvenir enfin à régler toutes les questions en suspens pour ouvrir la voie à l'avènement de deux États indépendants vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et pleinement intégrés à leur région. Ils ne doivent pas la laisser passer.

La situation en Syrie a continué de se détériorer depuis le dernier débat du Conseil sur la question le 4 octobre (voir S/PV.6627). Le risque de voir la violence et la crise politique actuelles se transformer en une guerre civile ouverte qui aura de graves répercussions sur la région augmente de jour en jour. Aussi estimons-nous qu'il est extrêmement urgent que le Conseil de sécurité envoie un message fort, clair et unanime à la Syrie. La répression violente menée par

les autorités contre la population doit cesser immédiatement et les responsables de violations des droits de l'homme doivent répondre de leurs actes. Nous accueillons favorablement l'engagement actif de la Ligue des États arabes et demandons instamment au Président Al-Assad de répondre de manière positive et au plus vite à l'appel qui a été lancé.

Le Portugal demeure pleinement attaché à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Syrie. Par conséquent, nous appelons une fois encore à la mise en place d'un processus politique ouvert et crédible, dirigé par les Syriens, en vue de répondre véritablement aux aspirations légitimes de la population syrienne.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom de mon gouvernement, je tiens tout d'abord à faire part de notre douleur au Gouvernement et au peuple turcs au lendemain de la terrible tragédie qui a fait tant de morts. Nous présentons également nos condoléances à l'Arabie saoudite suite au décès du Prince Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud. Je remercie sincèrement M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour l'exposé instructif qu'il nous a présenté sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et dans lequel il nous a décrit un climat de confrontation extrêmement inquiétant.

Nous avons assisté ces derniers mois à une expression nouvelle et durable de la juste aspiration des peuples au respect de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux, si longtemps ignorés et foulés au pied. Ce mouvement de revendication, qui s'est propagé à toute la région, doit déboucher sur la consolidation des institutions démocratiques.

Nous nous félicitons des progrès accomplis et des réformes mises en place, qui commencent à porter leurs fruits, comme par exemple en Tunisie avec l'élection ce week-end des membres de l'Assemblée constituante. De même, nous saluons les efforts déployés par le peuple et le Gouvernement égyptiens dans leur quête d'une transition démocratique ordonnée.

Il en va de même des espoirs que fait naître la nouvelle Libye qui commence à prendre forme. Le peuple libyen, prenant en main son destin, a parcouru avec détermination et dans la douleur et la souffrance le chemin le menant à sa liberté. Le moment est venu pour la Libye de connaître la démocratie, de reconstituer son tissu social et de jeter les bases d'un avenir stable et placé sous le signe du progrès. Nous souhaitons plein succès au peuple libyen dans cette entreprise et nous promettons de lui apporter notre coopération et notre appui s'il le juge nécessaire.

Dans le cas du Yémen, nous espérons que la résolution 2013 (2011), adoptée la semaine dernière par ce Conseil, et l'initiative du Conseil de coopération du Golfe contribueront à instaurer un dialogue national non seulement nécessaire mais urgent en vue de favoriser une cohabitation harmonieuse qui permettra de renforcer les institutions et de répondre aux justes attentes de la population.

La situation extrêmement grave qui règne en Syrie et la répression violente qui continue d'y être exercée demeurent des sources de vive préoccupation. Nous lançons un appel pour que cessent la violence et les affrontements et que la raison et le dialogue l'emportent. Les réformes doivent être mises en œuvre immédiatement et donner des résultats tangibles afin que la population en bénéficie au plus vite.

En ce qui concerne la question palestinienne, nous avons depuis de nombreuses années clairement exprimé notre position en faveur d'une solution globale, structurée et durable, fondée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les nobles objectifs que sont la paix et la sécurité internationales. Nous comprenons et appuyons l'aspiration du peuple palestinien à disposer d'un État qui soit le sien. C'est pourquoi nous renouvelons notre appui à la création d'un État palestinien viable vivant en paix aux côtés d'Israël, à l'intérieur de frontières bien définies, sûres et reconnues internationalement. Ce résultat doit cependant être le fruit d'un accord qui garantisse la coexistence de ces deux peuples.

Forts de cette intime conviction, nous insistons une nouvelle fois sur le fait que la négociation est la seule voie possible pour concrétiser cet objectif. La cessation des activités de peuplement, que nous avons toujours condamnées, et un discours moins menaçant y contribueront, tout comme, nous l'espérons, la récente libération de prisonniers.

Nous appuyons la déclaration du Quatuor sur le Moyen-Orient en date du 23 septembre car nous estimons qu'elle constitue une proposition concrète qui peut donner des résultats, pourvu que les parties acceptent le calendrier proposé. Nous espérons qu'à l'occasion des réunions du 26 octobre prochain les parties se mettront d'accord sur un programme viable et des règles de négociation claires.

Le Gouvernement colombien a contribué, en marge de cette initiative, à l'invitation au dialogue proposée par le Quatuor grâce à des démarches entreprises de manière directe et discrète par le Président Juan Manuel Santos et la Ministre des relations extérieures auprès des hautes autorités israéliennes et palestiniennes. L'objectif était d'effectuer des bons offices discrets pour favoriser le dialogue et la compréhension, car nous sommes convaincus que l'heure est venue de remettre en marche le processus de paix.

Les enfants et les jeunes palestiniens ont le droit de grandir dans l'espoir. Les nouvelles générations en Israël ont le droit de connaître des relations pacifiques avec leurs voisins arabes. Nous devons tous faire de notre mieux pour que cette noble cause devienne une réalité et pour parvenir à la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Nigéria.

Mes premières pensées vont au Gouvernement et au peuple turcs, auxquels je présente mes condoléances au lendemain du séisme meurtrier qui a frappé leur pays, mais aussi au Royaume d'Arabie saoudite suite au décès du Prince héritier Sultan bin Abdoulaziz Al-Saoud.

Ma délégation condamne sans réserve l'attaque à la grenade perpétrée de manière gratuite hier à Nairobi, qui a fait de nombreux blessés parmi la population civile.

Je remercie sincèrement M. Pascoe de son exposé très utile et très complet sur la situation actuelle au Moyen-Orient.

Il est évident d'après les diverses opinions exprimées durant ce débat que la situation au Moyen-Orient demeure un sujet non seulement sensible, mais également complexe et épineux. De fait, la réaction mitigée qu'a suscitée la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies présentée par l'Autorité palestinienne témoigne des problèmes complexes qui restent à régler avant de pouvoir clore définitivement ce dossier.

Pourtant, il est indiscutable que des progrès sont absolument nécessaires. Le moyen le plus concret d'y parvenir est que nous menions tous ensemble une action sincère et concertée pour ramener les parties à la table des négociations, en nous appuyant sur les perspectives ouvertes par les derniers faits nouveaux, notamment les déclarations à l'Assemblée générale du Premier Ministre Netanyahou et du Président Abbas, proclamant tous deux leur attachement à la paix (voir A/66/PV.19), la déclaration du Quatuor pour le Moyen-Orient et l'échange de prisonniers qui a abouti à la libération de Gilad Shalit et a permis à plus de 1 000 prisonniers palestiniens de recouvrer la liberté.

Le Nigéria estime que la déclaration du Quatuor proposant un nouveau calendrier pour parvenir à un accord de paix avant fin 2012 est une tentative crédible de relancer les pourparlers, aujourd'hui au point mort. Les parties doivent se servir de cette proposition comme d'un tremplin pour s'engager réellement à aplanir leurs divergences sur les questions d'intérêt commun et celles portant sur le statut. En effet, la réunion du 26 septembre à Jérusalem entre les envoyés du Quatuor et des responsables israéliens et palestiniens offre aux parties l'occasion d'établir un ordre du jour pour les négociations. Nous réaffirmons que les négociations directes restent vitales pour le renforcement des relations entre les deux voisins et pour le maintien de la paix au Moyen-Orient bien après que la solution des deux États ait été réalisée.

Je tiens à affirmer sans équivoque que le Nigéria est convaincu que la solution des deux États est la meilleure option pour le règlement du conflit qui n'a que trop duré au Moyen-Orient, conformément aux nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil. En reconnaissant l'État de Palestine il y 27 ans, nous étions certains à l'époque que l'Autorité palestinienne a atteint un niveau de performance institutionnelle élevé et suffisant pour se prévaloir de la qualité d'État indépendant, et nous le sommes encore davantage maintenant. En effet, le peuple palestinien a le droit de vivre librement et dans la dignité ainsi que de jouir de tous les bienfaits et des privilèges d'un État.

Dans la matrice de la solution des deux États, il nous faut reconnaître que l'indépendance d'Israël doit être reconnue par ses voisins. Israël a le droit d'exister en tant que pays pacifique et sûr sans la menace d'anéantissement.

Mettre en place deux États viables exigera des parties qu'elles prennent un certain nombre de mesures spécifiques. Elles sont tenues maintenant de trouver le moyen de renforcer étroitement les liens qui les unissent et de renouveler leurs promesses d'entamer des négociations fondées sur la confiance mutuelle, et sans conditions préalables.

Israël doit prendre des mesures concrètes pour geler toutes les activités liées à la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il doit s'abstenir de toute incursion militaire à Gaza et lever le blocus du territoire. De même, les dirigeants palestiniens doivent réprimer les militants et s'attaquer aux actions qui mettent en péril la sécurité d'Israël, notamment les tirs de roquettes sur le sud d'Israël. Ils doivent aussi n'utiliser que les canaux légaux pour le transport des personnes, des biens et du matériel hors de Gaza.

Le Nigéria continuera d'entretenir des relations étroites tant avec Israël qu'avec la Palestine. Nous continuerons aussi d'appuyer tous les efforts pouvant aboutir à un règlement pacifique du conflit. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit être cohérent et rester un intermédiaire impartial, dont l'action doit encourager Israël et la Palestine à reprendre les négociations directes.

S'agissant du Liban, nous appuyons sa souveraineté et son intégrité territoriale. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Gouvernement du Premier Ministre Najib Mikati et son engagement en faveur de la mise en œuvre des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) du Conseil, ainsi que d'autres obligations internationales. Nous prions instamment Israël de cesser ses incursions dans le territoire libanais. Les parties doivent maintenir le calme le long de la Ligne bleue.

S'agissant de la Syrie, nous restons préoccupés par la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme et sur le plan humanitaire dans le pays. Nous encourageons les autorités syriennes à mettre en œuvre les réformes promises, à répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien et à ouvrir un dialogue véritable et crédible avec l'opposition. Le Nigéria continuera d'œuvrer avec les membres du Conseil à la réalisation de la paix et de la stabilité en Syrie.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés, je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances et notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple turcs à la suite des tragiques pertes en vies humaines provoquées par le séisme qui a frappé l'est de la Turquie hier. Je voudrais aussi exprimer les condoléances et la sympathie du Mouvement des pays non alignés au Royaume et au peuple du Royaume d'Arabie saoudite à la suite du décès de S. A. R. le Prince Sultan bin Abdoulaziz après une longue vie pleine de réalisations pour son pays, pour sa région et pour le monde entier.

J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil de sécurité au nom du Mouvement des pays non alignés à un moment critique des délibérations du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient. Je voudrais commencer par remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui. Le Mouvement des pays non alignés estime que la communauté internationale doit réaffirmer sa volonté de respecter son engagement de longue date en faveur de la solution des deux États dans le conflit israélo-palestinien, sur la base du droit international et des mandats bien connus du processus de paix.

Il y a un consensus international sur le fait que nous devons arriver à la fin du processus, à savoir l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale – qui est au cœur d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien dans son ensemble. Malheureusement, tous les efforts sérieux déployés à ce jour par les parties internationales et régionales, y compris la dernière déclaration du Quatuor du 23 septembre, pour reprendre les négociations sur le volet palestinien et les faire avancer vers cet objectif, ont échoué. Cela est dû principalement à l'absence de paramètres clairs pour les négociations et à la persistance d'Israël, Puissance occupante, à continuer de modifier la situation sur le terrain de façon illégale, unilatérale et agressive. Ces mesures démentent les affirmations d'Israël selon lesquelles il accepte les déclarations du Quatuor et qu'il agit en toute bonne foi pour mettre fin à ce conflit.

Nul besoin de mentionner qu'à peu près au même moment l'année dernière, beaucoup d'entre nous nourrissaient de grands espoirs au sujet du nouveau cycle de négociations sur le statut final, qui avait commencé début septembre 2010 sous l'égide directe du Président Barack Obama des États-Unis, avec la participation du Quatuor, de l'Égypte et de la Jordanie, dans le but de parvenir à un accord dans un délai d'une année. Mais il a suffit de quelques semaines pour que les négociations s'effondrent à cause du refus d'Israël de renouveler le moratoire sur ses activités de peuplement, de cesser sa campagne d'implantations illégales et de s'en tenir à des paramètres clairs pour

les négociations afin de parvenir à une solution juste et définitive.

La persistance de cette attitude de la part d'Israël et son refus de s'en tenir aux paramètres dont il a été convenu à l'échelon international d'une solution des deux États ont fait douter de ses intentions déclarées. Cela a plutôt renforcé la conviction qu'Israël ne veut négocier que pour négocier et non pour vraiment aboutir à un quelconque règlement de paix global.

On ne peut que condamner le fait qu'Israël, Puissance occupante, poursuive ses activités d'implantations et d'autres politiques et pratiques illégales dans le territoire palestiniens occupé, y compris à Jérusalem-Est. Ces activités illégales sapent les efforts de paix et constituent le principal obstacle aux efforts visant à la reprise des négociations, rendant quasiment impossible la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières du 4 juin 1967. Les dernières annonces concernant la construction de milliers de logements supplémentaires, notamment à Jérusalem-Est occupée et alentour, la poursuite des destructions par Israël de maisons et de propriétés palestiniennes et les tentatives sournoises du Gouvernement israélien de légitimer le plan d'implantations illégitimes montrent la vraie mesure du prétendu attachement d'Israël au processus de paix et à la solution des deux États.

Tout montre maintenant – depuis les déclarations provocatrice aux constructions accélérées sur le terrain en passant pas la révocation continuelle des droits de résidence des Palestiniens – qu'Israël continue de privilégier l'implantation par rapport à la paix et l'occupation et le conflit par rapport à l'avenir des deux peuples et de la région tout entière.

Le Mouvement des pays non alignés reste ferme dans sa condamnation des politiques et pratiques d'implantations illégales d'Israël, soulignant que de telles tentatives illégales de modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continuent d'être rejetées par la communauté internationale, qui ne les reconnaît pas.

Le fait que la majorité d'États membres du Mouvement des pays non alignés se soient portés coauteurs du projet de résolution présenté au Conseil de sécurité au début de l'année (S/2011/24), appelant à la cessation immédiate de toutes les activités d'implantation dans le territoire palestinien occupé – tel que souligné dans les lettres pertinentes adressées par le Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés au Président du Conseil – traduit bien la position internationale sur cette question délicate. Le Mouvement des pays non alignés regrette que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté le projet de résolution, comme nous l'avions espéré et prévu.

Le Mouvement appelle donc de nouveau le Conseil d'exiger avec fermeté qu'Israël respecte ses obligations juridiques. Par ailleurs, le Mouvement estime que cet appel au respect des obligations doit être étayé par des mesures crédibles, qu'il incombe au Conseil de prendre compte tenu de ses obligations en vertu de la Charte, et du fait que la Puissance occupante continue d'entraver délibérément la réalisation de la paix et de la sécurité dans notre région.

L'impunité d'Israël ne doit plus être tolérée. Il faut forcer Israël à se conformer sans délai à l'ensemble de ses obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève, des résolutions de l'ONU et de la Feuille de route. Cela inclut la cessation immédiate de toutes les activités de peuplement et le plein respect du consensus international sur la question, y compris les appels lancés par l'Organisation des Nations Unies, le Mouvement des pays non alignés, l'Union européenne, le Quatuor et tous les autres organismes et acteurs internationaux et régionaux concernés.

Le Mouvement des pays non-alignés souligne la nécessité de contraindre Israël, Puissance occupante, à lever totalement son blocus illégal, conformément à ses obligations en vertu du droit international, de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et de toutes les autres résolutions pertinentes de l'ONU. Le Mouvement réaffirme que cette situation inacceptable et insoutenable doit cesser. La crise non résolue continue d'avoir des incidences négatives sur les efforts internationaux visant à promouvoir la paix et continue d'infliger de profondes souffrances aux Palestiniens.

À cet égard, le Mouvement souligne de nouveau la nécessité de reconstruire Gaza, et appelle Israël à ouvrir tous ses points de passage avec Gaza et à permettre la circulation constante et régulière des personnes et des biens, notamment l'importation de matériaux de construction essentiels, y compris ceux qui sont depuis longtemps nécessaires à la reconstruction des installations de l'ONU et des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que les flux commerciaux normaux. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme également la nécessité d'octroyer à l'UNRWA toutes les aides financières et humaines nécessaires pour accomplir efficacement sa mission.

Le Mouvement se félicite de l'accord d'échange de prisonniers, sous les auspices de l'Égypte, qui a conduit à la libération du soldat israélien Gilad Shalit contre plus de 1 000 prisonniers et détenus palestiniens. Le Mouvement condamne fermement le maintien en détention et l'emprisonnement de milliers de Palestiniens dans les prisons israéliennes, où les mauvais traitements et la torture sont largement utilisés.

Les membres du Mouvement sont convaincus, comme l'a indiqué la déclaration spéciale adoptée par la conférence ministérielle du Mouvement à Bali au mois de mai, que ces prisonniers parmi lesquels des femmes et des enfants, devraient être libérés immédiatement et qu'une enquête internationale sur leur état actuel devrait constituer une priorité pour la communauté internationale, en particulier pour le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme.

Trois faits majeurs ont marqué les derniers mois. Le premier a été le discours historique prononcé par le Président Abbas, le 23 septembre, dans la salle de l'Assemblée générale. Le deuxième a été l'accord sur la réconciliation nationale palestinienne mené sous les auspices de l'Égypte, dont le pilier fondamental a été la restitution du pouvoir au peuple par des élections législatives et présidentielles qui seront organisées d'ici un an. Le troisième est le fait qu'à ce jour, plus de 130 pays, dont plus de 100 membres du Mouvement, ont reconnu l'État de Palestine sur la base des frontières de 1967, ce qui représente plus de la majorité des deux tiers à l'Assemblée générale. Ces trois faits importants, ajoutés à la reconnaissance par toutes les grandes organisations et institutions internationales – dont l'ONU, la Banque mondiale et le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens – du fait que les institutions palestiniennes sont plus que prêtes à accéder au statut d'État, indiquent clairement que le rêve d'un État palestinien est plus près que jamais de se concrétiser.

En effet, nous sommes unanimement convaincus que le respect par Israël de ses obligations est la condition *sine qua non* de la reprise des négociations directes visant à réaliser la solution des deux États sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route. La communauté internationale doit déployer tous les efforts possibles afin de contraindre Israël à respecter sur-le-champ ses obligations et engagements, et à reprendre les négociations sur le statut final à partir de paramètres clairs qui comprendraient : la fin de toute activité de colonisation, un calendrier convenu d'un commun accord reconnaissant l'urgence du problème ainsi que les frontières du 4 juin 1967 comme base et point de départ des négociations, comme indiqué par le Président Obama dans son discours du 19 mai et soutenu par l'ensemble de la communauté internationale.

Cela dit, le Mouvement insiste sur l'extrême importance capitale des efforts déployés par la communauté internationale et par l'ONU, et d'un processus de négociation crédible pour mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, ainsi que pour mettre en place un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Pour ce qui est du Liban, le Mouvement des pays non alignés condamne les violations actuellement commises par Israël à l'encontre de la souveraineté libanaise, ainsi que la récurrence d'infractions graves à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Le Mouvement appelle toutes les parties concernées à appliquer à la lettre la résolution 1701 (2006) pour en finir avec la fragilité actuelle et éviter la reprise des hostilités.

Concernant le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et actions prises, ou à prendre, par Israël, Puissance occupante, en vue de modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures israéliennes destinées à y imposer sa juridiction et sa gestion sont nulles, non avenues et sans effet juridique. Le Mouvement des pays non-alignés exige qu'Israël respecte la résolution 497 (1981), et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

M. Tarawneh (Jordanie) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, nous assistons à un renouveau arabe qui cherche à concrétiser ses espoirs et ses aspirations, refuse la situation actuelle et appelle à un avenir meilleur et plus digne. Une fois passée cette étape, le problème le plus pressant sur la voie à suivre appellera l'attention sur la fierté et les sources d'indignation des populations arabes, et il faudra le résoudre. Je me réfère notamment au conflit israélo-palestinien, qui dure depuis beaucoup trop longtemps. En effet, les appels du Printemps arabe à la justice et à la non-discrimination n'accepteront pas qu'Israël ou toute autre partie demeure au-dessus de la loi ou de la légitimité internationale.

Il est parfaitement inacceptable qu'Israël continue de construire des colonies de peuplement, sapant ainsi les efforts faits pour régler le conflit sur la base de la solution des deux États et des frontières de 1967. Tant que les gains politiques à court terme prévalent sur les intérêts stratégiques à long terme, Israël demeurera incapable de bâtir un avenir meilleur pour son peuple. Les décideurs politiques en Israël ont donc besoin de promouvoir des intérêts stratégiques plus vastes plutôt que des intérêts à court terme. Aujourd'hui, plus que jamais, les dirigeants israéliens doivent envisager l'avenir et se débarrasser de leur mentalité d'assiégé en matière de politique étrangère, afin d'établir des relations de bon voisinage fondées sur l'égalité.

La Jordanie confirme son appui à la demande de la Palestine de devenir un Membre à part entière de l'ONU en tant qu'État indépendant selon les frontières de 1967, et avec Jérusalem-Est comme capitale. Cette demande a été faite auprès de l'ONU après qu'Israël eut fait obstacle à tous les efforts internationaux et régionaux pour progresser vers une reprise des négociations, et vidé les négociations de toute substance en raison de ses activités de colonisation et de son refus de négocier sur la base des frontières de 1967.

La Jordanie réaffirme également son soutien à une solution définitive au conflit israélo-palestinien qui prenne en compte toutes les questions du statut final, notamment les colonies, Jérusalem, les réfugiés, les frontières et l'eau, selon un calendrier précis.

La Jordanie estime que la reconnaissance de l'État palestinien au sein de l'ONU n'est pas un substitut des négociations directes et ne vise pas à délégitimer Israël, car cette reconnaissance de l'État palestinien laisserait en suspens cinq points des négociations du statut final, ce qui signifie que le conflit pourrait se poursuivre sans être véritablement réglé.

La Jordanie estime donc que la dernière déclaration du Quatuor est claire, et offre une bonne occasion de revenir à la table des négociations, dans un respect total et inconditionnel de leur contenu, et sans aucune réserve susceptible de vider les négociations de toute substance. L'ONU et la communauté internationale, ainsi que les parties influentes, doivent agir et faire pression sur Israël pour qu'il respecte les dizaines de résolutions qui réaffirment le droit du peuple palestinien à l'autodétermination sur son propre territoire national, y compris Jérusalem-Est, sur la base des frontières de 1967. Il faut également trouver une solution globale et juste à la question des réfugiés palestiniens, sans laquelle il ne saurait y avoir de règlement pacifique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie de cette occasion qui m'est offerte de prendre la parole à la présente séance.

Tout d'abord, je voudrais remercier toutes les délégations qui ont présenté leurs condoléances au Royaume d'Arabie saoudite suite au décès de S. A. R. le Prince héritier. Nous leur sommes reconnaissants de leur appui et de leur solidarité. Je voudrais présenter nos condoléances au peuple et au Gouvernement turcs pour les pertes causées par le séisme qui a frappé leur pays.

En outre, je tiens à indiquer que nous nous associons à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

(*l'orateur poursuite en arabe*)

Je voudrais pour commencer vous exprimer ma reconnaissance pour avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Cette séance se tient au moment où le peuple palestinien est en train de subir les conséquences de la réticence de la communauté internationale et du Conseil de sécurité à dissuader Israël de s'en prendre au peuple palestinien, notamment par des assassinats,

des déplacements forcés, des emprisonnements, des blocus, l'annexion de territoires, la confiscation de biens et le pillage des richesses de la Palestine. Tous ces actes ne font qu'intensifier l'oppression et la torture auxquelles le peuple palestinien est soumis, dans le but de l'amener à désespérer et à se rendre.

Le Gouvernement israélien continue à se montrer intransigeant, en privant les Palestiniens de leurs droits fondamentaux. Il poursuit ses activités illégales de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, au mépris de la volonté internationale, des déclarations des pays condamnant ces activités et des résolutions adoptées par l'ONU sur cette question. Les colonies israéliennes de peuplement encerclent la plupart de villes de la Cisjordanie et détournent près de la moitié de leurs ressources en eau, ce qui empêche le Gouvernement palestinien de fonctionner de façon efficace.

Par ailleurs, il est immoral que les forces d'occupation imposent un blocus à un peuple entier et poursuivent leurs activités de peuplement, sans être tenues de rendre des comptes. La plupart des pays rassemblés ici, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité, ont fait des déclarations individuellement pour condamner la poursuite des activités israéliennes de peuplement. Il faut maintenant qu'ils adoptent une position collective internationale qui reflète clairement cette unanimité. Il est grand temps pour Israël de comprendre qu'il ne peut continuer à se dispenser de respecter pleinement les règles du droit international.

Le « mur de l'apartheid » est une preuve irréfutable de la persistance d'Israël, Puissance occupante, à violer les résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, sous le prétexte de légitime défense. En fait, le véritable objectif de la construction de ce mur est de modifier les faits sur le terrain et de chasser les Palestiniens, de placer Jérusalem-Est sous la souveraineté israélienne, de prendre le contrôle des ressources en eau et de construire le plus grand nombre possible de colonies de peuplement pour les colons. Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme qu'on ne peut assurer la sécurité ni par la construction de symboles d'oppression et d'occupation ni par le recours injustifié à la force militaire. Au contraire, pour garantir la sécurité, il faut respecter les droits de l'homme et la primauté du droit.

La situation dans la bande de Gaza assiégée est un autre facteur qui exacerbe les souffrances du peuple palestinien. En fait, la bande de Gaza est devenue une immense prison, à la suite du blocus injuste qu'Israël impose aux Palestiniens, les empêchant d'exercer leurs droits naturels et d'avoir accès aux services de base pour répondre à leurs besoins. Entre-temps, des enfants palestiniens naissent et grandissent dans la bande de Gaza en ayant uniquement à l'esprit la dévastation, la destruction et l'incapacité de la communauté internationale à les aider à exercer leurs droits naturels – qui sont les mêmes que ceux de tous les autres enfants du monde. c'est pourquoi, aujourd'hui, dans cette salle, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en faisant lever le blocus de Gaza et ouvrir les points de passage vers Gaza.

Le Royaume d'Arabie saoudite demande à la communauté internationale d'obliger Israël à prendre les mesures nécessaires pour protéger les lieux saints et les lieux de culte en Palestine, et particulièrement à Jérusalem. En outre, le Royaume exhorte la communauté internationale à contraindre Israël à libérer les prisonniers palestiniens toujours en détention, dont certains n'ont pas vu leur famille depuis des décennies.

Le Royaume ne voudrait pas faire de telles demandes sans tendre une main amicale et sans prouver son attachement à une paix juste et globale. À cet égard, le Royaume a présenté une initiative de paix qui a été adoptée par tous les États arabes en 2002, connue sous le nom d'Initiative de paix arabe. Cette Initiative réaffirme l'engagement des Arabes à instaurer une paix juste et globale sur la base des règles de droit international. Cependant, nous n'avons pas vu un engagement similaire de la part d'Israël. Au contraire, Israël s'est soustrait à ses devoirs et à ses responsabilités et a continué de commettre de nombreuses violations contre le peuple palestinien et ses droits.

Par conséquent, aujourd'hui plus que jamais, nous demandons au Conseil de sécurité de soutenir le peuple palestinien et de reconnaître l'État palestinien, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem pour capitale. Il faut qu'Israël, ainsi que les enfants et le peuple palestiniens, puissent voir clairement que la communauté internationale, même si elle a tardé, a finalement décidé d'appuyer la cause palestinienne en accordant à la Palestine le statut de Membre à part entière de l'ONU. Nous demandons à

Israël de se retirer complètement de tous les territoires arabes occupés en 1967.

Pour terminer, la paix au Moyen-Orient passe par l'engagement de tous les États de la région à garantir la sécurité. Nous ne pouvons pas parler de paix au Moyen-Orient sans évoquer le complot récemment mis à jour, visant à assassiner l'Ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite aux États-Unis d'Amérique. Selon les éléments de preuve fournis par les autorités compétentes des États-Unis, il apparaît clairement que ceux qui ont planifié cet ignoble complot et qui en ont appuyé la mise en œuvre travaillent pour le compte du Gouvernement iranien ou sont associés à celui-ci.

Une fois de plus, le Royaume dénonce et condamne toute tentative visant à porter atteinte à sa sécurité ou à attaquer ses citoyens ou ses hauts fonctionnaires. Le Royaume ne restera pas les bras croisés face à ceux qui veulent porter atteinte à sa sécurité. Par ailleurs, le Royaume réaffirme sa pleine volonté de coopérer avec la communauté internationale et le Conseil de sécurité, qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour que tous ceux qui sont impliqués dans ce complot, qu'il s'agisse d'États ou d'individus, répondent de leurs actes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Je me propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20.